

Délibération n°231215_21

Séance du Conseil d'administration du 15 décembre 2023

Nombre de membres composant le conseil (effectif statutaire) : 28

Nombre de membres en exercice : 28

Membres présents : 15

Membres représentés : 3

Quorum : 14

Pour :

DÉCISION

AVIS

INFORMATION

Budget Initial 2024

Vu les articles 175, 176 et 177 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'approbation du budget initial 2024 de la fondation par son conseil de gestion le 7 décembre 2023

Article 1 :

Le Conseil d'administration vote les autorisations budgétaires suivantes pour le budget UTBM :

- 403 ETPT, dont 337 ETPT sous plafond et 66 ETPT hors plafond
- 46 460 275 euros d'autorisations d'engagement dont :
 - 30 606 177 euros en masse salariale
 - 8 921 304 euros en fonctionnement et interventions
 - 6 932 794 euros en investissement
- 48 001 025 euros de crédits de paiement
 - 30 606 177 euros en masse salariale
 - 8 921 304 euros en fonctionnement et interventions
 - 8 473 544 euros en investissement
- 46 884 757 euros de prévisions de recettes
- - 1 116 268 euros de solde budgétaire

Article 2 :

Le Conseil d'administration vote les prévisions comptables suivantes :

- -1 525 139 euros de variation de trésorerie
- -1 640 938 euros de résultat patrimonial
- 159 715 euros de capacité d'autofinancement
- -1 116 269 euros de variation de fonds de roulement

Liste des annexes :

- Tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, de la situation patrimoniale et des opérations pluriannuelles ;
- Projet annuel de performance.

Le Conseil d'administration

DECIDE

d'approuver le budget initial 2024 et le projet annuel de performance figurant en annexe.

Abstention(s) : 0

Votants : 18

Blanc(s) ou nul(s) en cas de vote à bulletin secret : 0

Suffrages exprimés : 18

Pour : 17

Contre : 1

La présente délibération est adoptée.

Fait à Sevenans,
Le Directeur
Ghislain MONTAVON

Tableaux Budgétaires

Budget Initial - 2024

Tableau des emplois

Tableaux des autorisations budgétaires

Tableaux des dépenses par destination et des recettes par origine

Tableau des équilibres financiers

Tableaux des opérations pour compte de tiers

Compte de résultat et tableau de financement

Plan de trésorerie

Tableaux des recettes fléchées

Tableaux des opérations pluriannuelles agrégées

Tableaux des opérations pluriannuelles détaillées

Tableau de synthèse

			Emplois sous plafond Etat Compte Financier 2022	Emplois sous plafond Etat Budget Initial 2023	Emplois sous plafond Etat Budget Rectificatif n°1 2023	Emplois sous plafond Etat Budget Initial 2024	Ecart BR N°1 2023/BI 2024		Emplois financés hors SCSP Compte Financier 2022	Emplois financés hors SCSP Budget Initial 2023	Emplois financés hors SCSP Budget Rectificatif N°1 2023	Emplois financés hors SCSP Budget Initial 2024	Ecart BR N°1 2023/BI 2024		Global Compte Financier 2022	Global Budget Initial 2023	Global Budget Rectificatif n° 1 2023	Global Budget Initial 2024	Ecart BR N°1 2023/BI 2024	
<i>Catégories d'emplois</i>			<i>En ETPT</i>	<i>En ETPT</i>	<i>En ETPT</i>	<i>En ETPT</i>	<i>En ETPT</i>		<i>En ETPT</i>	<i>En ETPT</i>	<i>En ETPT</i>	<i>En ETPT</i>	<i>En ETPT</i>		<i>En ETPT</i>	<i>En ETPT</i>	<i>En ETPT</i>	<i>En ETPT</i>	<i>En ETPT</i>	
Enseignants, enseignants- chercheurs, chercheurs	Permanents	Titulaires	124	126	126	122	-	4							124	126	126	122	-	4
		CDI	27	26	26	29		3	-						27	26	26	29		3
	Non permanents	CDD	28	29	29	31		2	4	5	5	1	-	4	32	34	34	32	-	2
S/total EC			178	181	181	182		1	4	5	5	1	-	4	182	186	186	183	-	3
Elèves fonctionnaires stagiaires des ENS			-	-	-	-		-	-	-	-	-		-	-	-	-			-
BIATSS	Permanents	Titulaires	92	93	93	95		2							92	93	93	95		2
		CDI	30	29	29	29		0	17	17	17	18		1	47	45	45	47		2
	Non permanents	CDD	29	34	34	31	-	3	34	39	39	47		8	63	73	73	78		5
S/total Biatoss			151	155	155	155	-	0	51	56	56	65		9	202	211	211	220		9
Totaux			329	336	336	337		1	55	61	61	66		5	384	397	397	403		6
Rappel du plafond des emplois fixé par l'Etat			357	357	357	357		357	(4) Plafond global des emplois voté par le CA											

Le total des emplois du budget rectificatif est de 403 ETPT et correspond au plafond d'emplois globale 2024, soumis au vote par le CA, lors du budget initial 2024.

UTBM

Dépenses						
	AE			CP		
	BI 2023	BR 1 2023	BI 2024	BI 2023	BR 1 2023	BI 2024
Personnel	29 575 520	29 575 520	30 606 177	29 575 520	29 575 520	30 606 177
dont contributions employeur au CAS Pension	6 517 656	6 517 656	-	6 517 656	6 844 229	
	-	-	-	-	-	-
	-	-	-	-	-	-
	-	-	-	-	-	-
Fonctionnement	8 928 809	9 130 344	8 921 304	8 898 559	9 100 344	8 921 304
	-	-	-	-	-	-
	-	-	-	-	-	-
	-	-	-	-	-	-
Investissement	7 617 852	8 419 804	6 932 794	7 480 049	13 618 743	8 473 544
	-	-	-	-	-	-
TOTAL DES DÉPENSES	46 122 181	47 125 668	46 460 275	45 954 128	52 294 607	48 001 025
Solde budgétaire (Excédent)				400 652	-	-

Etablissement

Dépenses						
	AE			CP		
	BI 2023	BR 1 2023	BI 2024	BI 2023	BR 1 2023	BI 2024
Personnel	28 000 450	28 000 450	28 820 195	28 000 450	28 000 450	28 820 195
dont contributions employeur au CAS Pension	-	-	-	6 517 656	-	
	-	-	-	-	-	
	-	-	-	-	-	
	-	-	-	-	-	
Fonctionnement	7 608 965	7 810 500	7 637 910	7 578 715	7 780 500	7 637 910
					-	
					-	
					-	
Investissement	6 104 109	6 906 061	5 966 312	5 966 306	12 105 000	7 507 062
TOTAL DES DÉPENSES	41 713 524	42 717 011	42 424 417	41 545 471	47 885 950	43 965 167
Solde budgétaire (Excédent)				-	-	-

SAIC

Dépenses						
	AE			CP		
	BI 2023	BR 1 2023	BI 2024	BI 2023	BR 1 2023	BI 2024
Personnel	1 575 070	1 575 070	1 785 982	1 575 070	1 575 070	1 785 982
dont contributions employeur au CAS Pension						
Fonctionnement	1 319 844	1 319 844	1 283 394	1 319 844	1 319 844	1 283 394
Investissement	1 513 743	1 513 743	966 482	1 513 743	1 513 743	966 482
TOTAL DES DÉPENSES	4 408 657	4 408 657	4 035 858	4 408 657	4 408 657	4 035 858
Solde budgétaire (Excédent)				405 036	405 036	469 882

Recettes			
BI 2023	BR 1 2023	BI 2024	
40 950 908	41 681 956	39 332 318	Recettes globalisées
30 427 202	30 449 356	30 714 041	Subvention pour charges de service public
13 000	18 067	16 500	Autres financements de l'Etat
160 000	160 000	160 000	Fiscalité affectée
4 306 236	5 429 076	3 450 991	Autres financements publics
6 044 470	5 625 457	4 990 786	Recettes propres
5 403 872	5 659 506	7 552 439	Recettes fléchées
211 785	467 419	211 785	Financements de l'Etat fléchés
5 192 087	5 192 087	7 340 654	Autres financements publics fléchés
-		-	Recettes propres fléchées
46 354 780	47 341 462	46 884 757	TOTAL DES RECETTES
-	4 953 145	1 116 268	Solde budgétaire (déficit)

Recettes			
BI 2023	BR 1 2023	BI 2024	
37 559 797	38 290 845	36 810 643	Recettes globalisées
30 427 202	30 449 356	30 714 041	Subvention pour charges de service public
13 000	18 067	16 500	Autres financements de l'Etat
160 000	160 000	160 000	Fiscalité affectée
3 396 389	4 519 229	2 845 622	Autres financements publics
3 563 206	3 144 193	3 074 480	Recettes propres
3 981 290	4 236 924	5 568 374	Recettes fléchées
211 785	467 419	211 785	Financements de l'Etat fléchés
3 769 505	3 769 505	5 356 589	Autres financements publics fléchés
-	-	-	Recettes propres fléchées
41 541 087	42 527 769	42 379 017	TOTAL DES RECETTES
4 384	5 358 181	1 586 150	Solde budgétaire (déficit)

Recettes			
BI 2023	BR 1 2023	BI 2024	
3 391 111	3 391 111	2 521 675	Recettes globalisées
-	-	-	Subvention pour charges de service public
-	-	-	Autres financements de l'Etat
-	-	-	Fiscalité affectée
909 847	909 847	605 369	Autres financements publics
2 481 264	2 481 264	1 916 306	Recettes propres
1 422 582	1 422 582	1 984 065	Recettes fléchées
-	-	-	Financements de l'Etat fléchés
1 422 582	1 422 582	1 984 065	Autres financements publics fléchés
		-	Recettes propres fléchées
4 813 693	4 813 693	4 505 740	TOTAL DES RECETTES
-	-	-	Solde budgétaire (déficit)

Dépenses par destination et recettes par origine

Tableau 3

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Tableau des dépenses par destination (obligatoire)

Budget	Dépenses de l'organisme							
	Personnel		Fonctionnement		Investissement		Total	
	AE = CP		AE	CP	AE	CP	AE	CP
D1 Dépenses Programmes 150 et 231	30 520 401	30 520 401	8 715 604	8 715 604	6 932 794	8 473 544	46 168 799	47 709 549
Formation initiale et continue	14 090 046	14 090 046	927 488	927 488	202 108	217 108	15 219 642	15 234 642
D101 - Formation initiale et continue de niveau Licence							0	0
D102 - Formation initiale et continue de niveau Master	14 090 046	14 090 046	927 488	927 488	202 108	217 108	15 219 642	15 234 642
D103 - Formation initiale et continue de niveau Doctorat			0	0	0	0	0	0
D105 - Bibliothèques et documentation	506 155	506 155	238 000	238 000	0	0	744 155	744 155
D106 - Recherche universitaire	8 036 952	8 036 952	1 559 244	1 559 244	1 430 682	2 035 982	11 026 878	11 632 178
D113 - Diffusion des savoirs et musées						0	0	0
D114 - Immobilier	854 829	854 829	3 673 000	3 673 000	4 576 000	5 496 450	9 103 829	10 024 279
D115 - Pilotage et support	7 032 419	7 032 419	2 317 872	2 317 872	724 004	724 004	10 074 295	10 074 295
Étudiants	85 776	85 776	205 700	205 700	0	0	291 476	291 476
D201 - Aides directes aux étudiants							0	0
D202 - Aides indirectes							0	0
D203 - Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives	85 776	85 776	205 700	205 700			291 476	291 476
D3 Autres programmes							0	0
Total	30 606 177	30 606 177	8 921 304	8 921 304	6 932 794	8 473 544	46 460 275	48 001 025

SOLDE BUDGETAIRE (excédent)	0
-----------------------------	---

Tableau des recettes par origine (obligatoire)

Les axes d'origine, décidés en commun accord avec les tutelles, sont propres à l'organisme.

Budget	Recettes de l'organisme								
	Recettes globalisées					Recettes fléchées			Total
	Subvention pour charges de service public	Autres financements de l'Etat	Fiscalité affectée	Autres financements publics	Recettes propres	Financement de l'Etat fléchés	Autres financements publics fléchés	Recettes propres fléchées	
Subvention pour charges de service public	30 714 041								30 714 041
Droits d'inscription					800 000				800 000
Formation continue, diplômes propres et VAE					406 880				406 880
Taxe d'apprentissage					390 000				390 000
Contrats et prestations de recherche hors ANR					c/704 + 705 + 7062 + 7063 + 7066				0
Valorisation									0
ANR investissements d'avenir				c/74411 +104132					0
ANR hors investissements d'avenir				c/74412					0
Subventions d'exploitation et financement des actifs - Région				396 363			4 868 992		5 265 355
Subventions d'exploitation et financement des actifs - Union Européenne				105 244					105 244
Subventions d'exploitation et financement des actifs - Autres		16 500		2 919 384		211 785	2 471 662		5 619 331
Fondations - fonds propres, réserves, dons et legs		c/1031213 + 103122 + 10314 +10316 + 103171		c/1031213 + 103122 + 10314 +10316 + 103171					0
Autres recettes			160 000	30 000	3 393 906				3 583 906
Total	30 714 041	16 500	160 000	3 450 991	4 990 786	211 785	7 340 654	0	46 884 757

SOLDE BUDGETAIRE (déficit)	1 116 288
----------------------------	-----------

NB1 : La classification du compte 103- Fonds propres et réserves des fondations est laissée à la libre appréciation de l'établissement (financement Etat / autres financements publics / recettes propres)

Equilibre financier

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Tableau de l'équilibre financier

Besoins (utilisation des financements)	BI 2023	BR 1 2023	BI 2024
Solde budgétaire (déficit)	-	4 953 145	1 116 268
dont solde budgétaire budget : Etablissement	4 384	5 358 181	1 586 150
dont solde budgétaire budget : SAIC	-	-	-
Remboursements d'emprunts (capital)			
Nouveaux prêts (capital)			
Dépôts et cautionnements			
Opérations au nom et pour le compte de tiers (décaissements de l'exercice)	270 545	270 545	473 011
Autres décaissements sur comptes de tiers (non budgétaires)	2 775 624	2 775 624	2 481 647
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme	3 050 553	7 999 314	4 070 926

ABONDEMENT de la trésorerie	-	-	-
dont Abondement de la trésorerie fléchée	795 756		-
dont Abondement de la trésorerie disponible (non fléchée)			-
TOTAL DES BESOINS	3 050 553	7 999 314	4 070 926

Tableau 4

BI 2023	BR 1 2023	BI 2024	Financements (couverture des besoins)
400 652	-	-	Solde budgétaire (excédent)
405 036	405 036	469 882	Etablissement dont solde budgétaire budget :
			SAIC dont solde budgétaire budget :
			Nouveaux emprunts (capital)
			Remboursements de prêts (capital)
			Dépôts et cautionnements
86 206	86 206	283 932	Opérations au nom et pour le compte de tiers (encaissements de l'exercice)
2 390 756	2 390 756	2 261 855	Autres encaissements sur comptes de tiers (non budgétaires)
2 877 614	2 476 962	2 545 787	Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme
172 939	5 522 352	1 525 139	-----
			PRELEVEMENT de la trésorerie
	2 763 104	998 959	dont Prélèvement sur la trésorerie fléchée
974 811	2 769 748	526 180	dont Prélèvement sur la trésorerie disponible (non fléchée)
3 050 553	7 999 314	4 070 926	TOTAL DES FINANCEMENTS

(soumis au vote de l'organe délibérant)

Charges	BI 2023	BR 1 2023	BI 2024
Personnel	29 575 520	29 575 520	30 606 177
dont charges de pensions civiles*	6 517 656	6 517 656	
Fonctionnement autre que les charges de personnel et intervention	12 284 383	12 389 913	13 023 762
	-	-	
Total des charges (1)	41 859 903	41 965 433	43 629 939
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)	-	-	-
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	41 859 903	41 965 433	41 859 903

* Il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions.

Calcul de la capacité d'autofinancement (CAF)	BI 2023	BR 1 2023	BI 2024
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))	- 585 021	- 668 397	- 1 640 938
+ (C 68) dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	3 373 824	3 277 569	4 102 458
- ((C 781) reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	-	-	-
+ (C 656) valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	-	-	-
- (C 756) produits de cession d'éléments d'actifs	-	-	-
-(C 7542) apports virés au compte de résultat	10 500	10 500	-
- (C 7813) quote-part reprise financement rattaché actif	1 653 205	1 550 000	2 301 805
= CAF ou IAF*	1 125 098	1 048 672	159 715

* capacité d'autofinancement ou insuffisance d'autofinancement

État prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	BI 2023	BR 1 2023	BI 2024
Insuffisance d'autofinancement*	-	-	-
Investissements	7 480 049	13 618 743	8 473 544
Remboursement des dettes financières			
Total des Emplois	7 480 049	13 618 743	8 473 544
Apport au Fonds de Roulement	390 152	-	-

Nbre de de jours de FDR81,25

Produits	BI 2023	BR 1 2023	BI 2024
Subventions de l'Etat	30 427 202	30 449 356	30 714 041
Fiscalité affectée	160 000	160 000	160 000
Autres subventions	3 131 533	3 131 533	3 532 889
Autres produits	7 556 147	7 556 147	7 582 071
Total des produits (2)	41 274 882	41 297 036	41 989 001
Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)	585 021	668 397	1 640 938
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	40 075 893	41 965 433	43 629 939

RESSOURCES	BI 2023	BR 1 2023	BI 2024
Capacité d'autofinancement*	1 125 098	1 048 672	159 715
Financement de l'actif par l'État	211 785	467 419	399 285
Financement de l'actif par des tiers autres que l'État	6 379 790	6 985 479	6 627 755
Autres ressources	153 528	153 528	170 520
Augmentation des dettes financières		-	-
Total des Ressources	7 870 201	8 655 098	7 357 275
Prélèvement sur Fonds de Roulement	-	4 963 645	1 116 269

Indicateurs	BI 2023	BR 1 2023	BI 2024
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT : APPORT (7) ou PRELEVEMENT (8)	390 152	- 4 963 645	- 1 116 269
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT	569 207	569 207	408 870
Variation de la TRESORERIE : ABONDEMENT (I) ou RELEVEMENT (II)	- 179 055	- 5 532 852	- 1 525 139
Niveau du FONDS DE ROULEMENT	16 159 436	10 037 083	8 920 814
Niveau du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	2 121 303	- 2 354 526	- 1 945 656
Niveau de la TRESORERIE	14 038 133	12 391 609	10 866 470

Tableau 6 : Situation patrimoniale
(soumis au vote de l'organe délibérant)

Etablissement

Charges	BI 2023	BR 1 2023	BI 2024
Personnel	28 000 450	28 000 450	28 820 195
dont charges de pensions civiles*	6 517 656	6 517 656	6 517 656
Fonctionnement autre que les charges de personnel et intervention	10 124 547	10 230 077	10 859 591
Total des charges (1)	38 124 997	38 230 527	39 679 786
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)	-	-	-
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	38 124 997	38 230 527	39 679 786

* Il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions.

Calcul de la capacité d'autofinancement (CAF)	BI 2023	BR 1 2023	BI 2024
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))	- 803 579	- 886 955	- 1 847 785
+ (C 68) dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	2 545 832	2 449 577	3 221 681
- (C 781) reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	-	-	-
+ (C 656) valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	-	-	-
- (C 756) produits de cession d'éléments d'actifs	-	-	-
-(C 7542) apports virés au compte de résultat			
- (C 7813) quote-part reprise financement rattaché actif	1 129 253	1 026 048	1 646 563
= CAF ou IAF*	613 000	536 574	- 272 667

* capacité d'autofinancement ou insuffisance d'autofinancement

État prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	BI 2023	BR 1 2023	BI 2024
Insuffisance d'autofinancement*	-	-	272 667
Investissements	5 966 306	12 105 000	7 507 062
Remboursement des dettes financières			
Total des Emplois	5 966 306	12 105 000	7 779 729
Apport au Fonds de Roulement	-	-	-

Produits	BI 2023	BR 1 2023	BI 2024
Subventions de l'Etat	30 427 202	30 449 356	30 714 041
Fiscalité affectée	160 000	160 000	160 000
Autres subventions	2 048 757	2 048 757	2 236 917
Autres produits	4 685 459	4 685 459	4 721 043
Total des produits (2)	37 321 418	37 343 572	37 832 001
Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)	803 579	886 955	1 847 785
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	38 124 997	38 230 527	39 679 786

RESSOURCES	BI 2023	BR 1 2023	BI 2024
Capacité d'autofinancement*	613 000	536 574	-
Financement de l'actif par l'État	211 785	467 419	211 785
Financement de l'actif par des tiers autres que l'État	5 130 137	5 735 826	5 981 793
Autres ressources	7 000	7 000	
Augmentation des dettes financières			
Total des Ressources	5 961 922	6 746 819	6 193 578
Prélèvement sur Fonds de Roulement	4 384	5 358 181	1 586 151

Tableau 6 : Situation patrimoniale
(soumis au vote de l'organe délibérant)

SAIC

Charges	BI 2023	BR 1 2023	BI 2024
Personnel	1 575 070	1 575 070	1 785 982
dont charges de pensions civiles*			
Fonctionnement autre que les charges de personnel et intervention	2 147 836	2 147 836	2 164 171
Total des charges (1)	3 722 906	3 722 906	3 950 153
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)	218 558	218 558	206 847
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	3 941 464	3 941 464	4 157 000

* Il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions.

Calcul de la capacité d'autofinancement (CAF)	BI 2023	BR 1 2023	BI 2024
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))	218 558	218 558	206 847
+ (C 68) dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	827 992	827 992	880 777
- ((C 781) reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	-	-	-
+ (C 656) valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	-	-	-
- (C 756) produits de cession d'éléments d'actifs	-	-	-
-(C 7542) apports virés au compte de résultat			
- (C 7813) quote-part reprise financement rattaché actif	523 952	523 952	655 242
= CAF ou IAF*	522 598	522 598	432 382

* capacité d'autofinancement ou insuffisance d'autofinancement

État prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	BI 2023	BR 1 2023	BI 2024
Insuffisance d'autofinancement*	-	-	-
Investissements	1 513 743	1 513 743	966 482
Remboursement des dettes financières			
Total des Emplois	1 513 743	1 513 743	966 482
Apport au Fonds de Roulement	405 036	405 036	469 882

Produits	BI 2023	BR 1 2023	BI 2024
Subventions de l'Etat		-	-
Fiscalité affectée	-	-	-
Autres subventions	1 082 776	1 082 776	1 295 972
Autres produits	2 858 688	2 858 688	2 861 028
Total des produits (2)	3 941 464	3 941 464	4 157 000
Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)	-	-	-
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	3 941 464	3 941 464	4 157 000

RESSOURCES	BI 2023	BR 1 2023	BI 2024
Capacité d'autofinancement*	522 598	522 598	432 382
Financement de l'actif par l'État	-		187 500
Financement de l'actif par des tiers autres que l'État	1 249 653	1 249 653	645 962
Autres ressources	146 528	146 528	170 520
Augmentation des dettes financières			
Total des Ressources	1 918 779	1 918 779	1 436 364
Prélèvement sur Fonds de Roulement	-	-	-

Tableau 7

Plan de trésorerie BI 2024

	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	TOTAL Variation de la trésorerie annuelle
SOLDE INITIAL (début de mois)	12 391 609	9 353 344	4 224 360	233 205	12 483 107	10 787 734	6 025 784	14 852 269	12 447 771	13 332 382	11 323 980	13 538 898	
dont placements													
ENCAISSEMENTS													
Recettes budgétaires globalisées	406 479	589 329	296 330	16 227 281	1 672 246	321 261	11 252 386	297 585	592 541	2 110 523	5 353 413	212 944	39 332 318
Subvention pour charges de service public		-	-	15 487 020	-	-	10 710 398	-	-	-	4 516 623	-	30 714 041
Autres financements de l'Etat	-	-	-	-		14 500	-	-	-		2 000		16 500
Fiscalité affectée	100 000	-		-	-	-	60 000		-				160 000
Autres financements publics	143 115	405 965	105 606	370 397	1 337 682	111 297	218 624	114 221	281 221	65 221	252 426	45 216	3 450 991
Recettes propres	163 364	183 364	190 724	369 864	334 564	195 464	263 364	183 364	311 320	2 045 302	582 364	167 728	4 990 786
Recettes budgétaires fléchées	167 490	399 275	167 490	217 490	207 490	328 890	1 167 490	167 490	3 826 867	217 490	517 490	167 487	7 552 439
Financements de l'Etat fléchés		211 785											211 785
Autres financements publics fléchés	167 490	187 490	167 490	217 490	207 490	328 890	1 167 490	167 490	3 826 867	217 490	517 490	167 487	7 340 654
Recettes propres fléchées													-
Opérations non budgétaires	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Emprunts : encaissements en capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts : encaissements en capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dépôts et cautionnements	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations gérées en compte de tiers	70 000	106 612	553 184	25 812	25 812	25 812	46 060	385 812	25 812	25 812	1 229 247	25 812	2 545 787
TVA encaissée	-	25 812	25 812	25 812	25 812	25 812	25 812	25 812	25 812	25 812	25 812	25 812	283 932
Autres encaissements d'opérations gérées en compte de tiers	70 000	80 800	527 372	-	-	-	20 248	360 000	-	-	1 203 435	-	2 261 855
TOTAL	643 969	1 095 216	1 017 004	16 470 583	1 905 548	675 963	12 465 936	850 887	4 445 220	2 353 825	7 100 150	406 243	49 430 544
DECAISSEMENTS													
Enveloppes hors recettes fléchées	3 494 070	3 548 870	3 661 319	3 312 654	3 329 453	3 259 959	3 407 983	3 023 918	3 269 142	3 080 759	3 213 996	2 847 507	39 449 627
Personnel	2 486 166	2 486 166	2 486 166	2 486 166	2 486 166	2 486 166	2 486 166	2 486 166	2 486 166	2 486 166	2 486 166	2 486 166	29 833 989
Fonctionnement	1 001 652	859 248	834 243	593 928	634 534	720 333	868 357	482 292	672 569	541 133	622 370	358 841	8 189 500
Investissement	6 252	203 456	340 910	232 560	208 753	53 460	53 460	55 460	110 407	53 460	105 460	2 500	1 426 138
Dépenses sur recettes fléchées	188 165	2 485 871	776 467	808 467	228 467	1 823 467	188 467	188 467	248 467	1 238 467	188 467	188 163	8 551 398
Personnel	64 349	64 349	64 349	64 349	64 349	64 349	64 349	64 349	64 349	64 349	64 349	64 349	772 188
Fonctionnement	60 984	60 984	60 984	60 984	60 984	60 984	60 984	60 984	60 984	60 984	60 984	60 984	731 804
Investissement	62 832	2 360 538	651 134	683 134	103 134	1 698 134	63 134	63 134	123 134	1 113 134	63 134	62 830	7 047 406
Opérations non budgétaires	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Emprunts : remboursements en capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts : décaissements en capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dépôts et cautionnements	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations gérées en compte de tiers	-	189 460	570 373	99 561	43 001	354 488	43 001	43 001	43 001	43 001	1 482 770	43 001	2 954 658
TVA décaissée	-	43 001	43 001	43 001	43 001	43 001	43 001	43 001	43 001	43 001	43 001	43 001	473 011
Autres décaissements d'opérations gérées en compte de tiers	-	146 459	527 372	56 560	-	311 487	-	-	-	-	1 439 769	-	2 481 647
TOTAL	3 682 234	6 224 200	5 008 158	4 220 681	3 600 920	5 437 913	3 639 450	3 255 385	3 560 609	4 362 226	4 885 233	3 078 670	50 955 683
SOLDE DU MOIS	- 3 038 265	- 5 128 984	- 3 991 154	12 249 902	- 1 695 372	- 4 761 950	8 826 486	- 2 404 498	884 611	- 2 008 401	2 214 918	- 2 672 427	- 1 525 139
SOLDE CUMULE	9 353 344	4 224 360	233 205	12 483 107	10 787 734	6 025 784	14 852 269	12 447 771	13 332 382	11 323 980	13 538 898	10 866 470	
										dont trésorerie fléchée		-	998 959
										dont trésorerie sur op. non budgétaires		-	408 871
										dont trésorerie sur op. budgétaires		-	1 116 268

Tableau 8

Opérations liées aux recettes fléchées

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

	N-1 non dénoué	BI 2024	N+1	N+2	N+3	N+4
Position de financement des opérations fléchées en début d'exercice						
Recettes fléchées	5 659 506	7 552 439	-	-	-	-
		-	-	-	-	-
Financements de l'Etat fléchés	467 419	211 785	-	-	-	-
Autres financements publics fléchés	5 192 087	7 340 654	-	-	-	-
Recettes propres fléchées		-	-	-	-	-
		-	-	-	-	-
Dépenses sur recettes fléchées	8 422 610	8 551 398	312 383	235 833	166 333	-
		-	-	-	-	-
Personnel (AE=CP)	104 615	772 188	36 500	-	-	-
AE	104 615	772 188	36 500	-	-	-
CP	104 615	772 188	36 500	-	-	-
Fonctionnement et intervention	178 973	731 804	-	-	-	-
AE	178 973	731 804	-	-	-	-
CP	178 973	731 804		-	-	-
Investissement	8 139 022	7 047 406	275 883	235 833	166 333	166 333
AE	8 139 022	5 866 906	275 883	235 833	166 333	166 333
CP	8 139 022	7 047 406	275 883	235 833	166 333	166 333
		-	-	-	-	-
Solde budgétaire de l'exercice résultant des opérations fléchées	- 2 763 104	- 998 959	- 312 383	- 235 833	- 166 333	-

Tableau 9

Opérations pluriannuelles d'investissements

Dépenses

Opérations		Montant de l'opération (1)	Autorisations d'engagement					Crédits de paiement					Restes	
			AE ouvertes < N (2)	Conso AE < N (3)	Reports ou Reprogrammations N (4)	AE nouvelles ouvertes N (5)	Total AE N (6)=(4)+(5)	CP ouverts < N (7)	Conso CP < N (8)	Reports ou Reprogrammations N (9)	CP nouveaux ouverts N (10)	Total CP N(11)=(9)+(10)	Restes à engager > N (AE)	Restes à payer > N sur AE consommées <= N (CP)
E6003-22N101	BATIMENT M'	40 000	0	0	0	40 000	40 000	0	0	0	40 000	40 000	0	0
E6003-22N102	RENOVATION FACADE PONT	250 000	0	0	0	250 000	250 000	0	0	0	250 000	250 000	0	0
E6003-22N103	BATIMENT C	579 339	379 339	378 717	175 000	25 000	200 000	376 459	141 494	25 000	175 000	200 000	0	237 223
Total CPER 21-27		869 339	379 339	378 717	175 000	315 000	490 000	376 459	141 494	25 000	465 000	490 000	0	237 223
E6003-20N104	REHABILITATION BATIMENTS A	11 450 000	9 689 640	7 700 000	0	3 750 000	3 750 000	7 118 204	6 874 924	0	4 500 000	4 500 000	0	75 076
Total Réhabilitation bât A		11 450 000	9 689 640	7 700 000	0	3 750 000	3 750 000	7 118 204	6 874 924	0	4 500 000	4 500 000	0	75 076
E6003-20N102	CLOS COUVERT	1 214 650	1 149 646	1 112 095		65 000	65 000	1 076 347	905 892	170 450	65 000	235 450	37 555	35 753
Total Clos Couvert		1 214 650	1 149 646	1 112 095	0	65 000	65 000	1 076 347	905 892	170 450	65 000	235 450	37 555	35 753
E8001-21N301	OPEN LAB IMMOBLIER BAT B	5 650 000	5 312 300	5 312 300		337 700	337 700	4 811 000	4 707 000		943 000	943 000	0	0
Total Open Lab		5 650 000	5 312 300	5 312 300	0	337 700	337 700	4 811 000	4 707 000	0	943 000	943 000	0	0
Total		19 183 989	16 530 925	14 503 112	175 000	4 467 700	4 642 700	13 382 010	12 629 310	195 450	5 973 000	6 168 450	37 555	348 052
Ss total personnel		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
Ss total fonctionnement		420 531	420 529	389 476	0	0	0	264 644	108 752	0	0	62 946		
Ss total investissement		18 763 458	16 110 396	14 113 636	175 000	4 177 700	4 352 700	13 117 366	12 520 558	0	5 758 076	5 890 585		

Recettes

Opérations		Montant de l'opération	Prélèvement sur la trésorerie	Financements extérieurs			
				Montant	Encaissements < N	Encaissements prévus N	Restes à encaisser > N
E6003-22N101	BATIMENT M'	40 000	0	40 000	0	40 000	0
E6003-22N102	RENOVATION FACADE	250 000	0	250 000	0	250 000	0
E6003-22N103	BATIMENT C	579 339	379 339	200 000	0	200 000	0
Total CPER 21-27		869 339	379 339	490 000	0	490 000	0
E6003-20N104	REHABILITATION BATIMENTS A	10 150 000	0	10 150 000	6 253 026	3 896 974	0
E6003-20N105	BATIMENT A AVENANT 2019	1 300 000	1 300 000	0	0	0	0
Total Réhabilitation bât A		11 450 000	1 300 000	10 150 000	6 253 026	3 896 974	0
E6003-20N102	CLOS COUVERT	1 214 650	1 214 650	0	0	0	0
Total Clos Couvert		1 214 650	1 214 650	0	0	0	0
E8001-21N301	OPEN LAB IMMOBLIER BAT B	5 650 000	2 000 000	3 650 000	2 650 000	1 000 000	0
Total Open Lab		5 650 000	2 000 000	3 650 000	2 650 000	1 000 000	0
Total		19 183 989	4 893 989	14 290 000	8 903 026	5 386 974	0

Tableau 9

Programmes de recherche

Dépenses		Montant de l'opération	Autorisations d'engagement					Crédits de paiement					Restes	
			AE ouvertes < N	Conso AE < N	Reports ou Reprogrammations N	AE nouvelles ouvertes N	Total AE N	CP ouverts < N	Conso CP < N	Reports ou Reprogrammations N	CP nouveaux ouverts N	Total CP N	Restes à engager > N (AE)	Restes à payer > N sur AE consommées <= N (CP)
S719-17C2608	Convention PMA 2024	30 000	0	0	0	30 000	30 000	0	0	0	30 000	30 000	0	0
S719H22C1501	EQUIPEX - CONTINUUM	380 000	100 000	0	100 000	0	100 000	100 000	0	100 000	0	100 000	280 000	0
S719-22C2001	AAP Région 2022 ANER : SF@WRK - Safe at Work - In	3 500	3 500	0	3 500	0	3 500	3 500	0	3 500	0	3 500	0	0
S719-22C2002	AAP Région 2020 Plateforme 2020 : CaMeTH-FA Fonc	46 500	15 500	0	15 500	22 500	38 000	15 500	0	15 500	22 500	38 000	8 500	0
A définir	INTERREG Placodist	87 043	0	0	0	23 500	23 500	0	0	0	23 500	23 500	63 543	0
S717-17C2706	Convention PMA 2024	30 000	0	0	0	30 000	30 000	0	0	0	30 000	30 000	0	0
S717-21C1701	AAP Envergure RBFC 2021 : DelivAIR Fonctionnement	40 500	38 991	25 371	13 620	0	13 620	38 991	25 371	13 620	0	13 620	1 509	0
S717-21C1801	AAP Envergure RBFC 2021 : VASIS Investissement	31 355	31 355	6 952	24 403	0	24 403	31 355	6 952	24 403	0	24 403	0	0
S717-21C1802	AAP Envergure RBFC 2021 : VASIS Fonctionnement	55 959	30 788	28 203	2 585	25 171	27 756	30 788	27 253	3 535	25 171	28 706	0	0
S717-22C1901	AAP Région 2022 Amorceage : LOST-CoRoNa - Investis	166 167	166 167	166 167	0	0	0	166 167	166 167	0	0	0	0	0
S717-22C1902	AAP Région 202 Amorceage : LOST-CoRoNa - Fonction	8 526	5 190	3 526	1 664	3 336	5 000	5 190	3 317	1 873	3 336	5 209	0	0
S717-23C0101	Living Lab Badevel H2 Bois	171 999	132 511	132 511	0	39 169	39 169	132 511	68 357	64 154	39 169	103 323	319	0
S717H23E0501	DEDICATED BFC	53 312	608	608	0	33 872	33 872	608	607	1	33 872	33 873	18 832	0
S717-23C0801	TECTONIC	46 420	7 732	7 732	0	38 660	38 660	7 732	7 732	0	38 660	38 660	28	0
S717-23C2001	AAP Région 2023 envergure : DLDHB Investissement	15 000	0	0	0	15 000	15 000	0	0	0	15 000	15 000	0	0
S717-23C2002	AAP Région 2023 envergure : DLDHB Fonctionnement	18 800	0	0	0	6 000	6 000	0	0	0	6 000	6 000	12 800	0
A définir	BienAdom	3 810 874	0	0	0	609 458	609 458	0	0	0	609 458	609 458	3 201 416	0
S716H20C1101	DECLIC	208 241	194 505	170 070	24 435	11 565	36 000	194 505	167 441	27 064	11 565	38 629	2 171	0
S716H23C1201	AAP Région 2022 Plateformes : DIFFRACT	289 000	0	0	0	150 000	150 000	0	0	0	150 000	150 000	139 000	0
S716-23C1201	AAP Région 2023 ANER : MONUMENT - Investiseme	32 000	27 000	0	27 000	5 000	32 000	27 000	0	27 000	5 000	32 000	0	0
S716-23C1202	AAP Région 2023 ANER : MONUMENT - Fonctionnem	12 000	0	0	0	4 000	4 000	0	0	0	4 000	4 000	8 000	0
M315042CR-01	BIOCODYN	9 000	6 502	6 502	0	2 000	2 000	6 502	6 484	18	2 000	2 018	498	0
S715-17C2808	Convention PMA 2024	30 000	0	0	0	30 000	30 000	0	0	0	30 000	30 000	0	0
S715-20C1901	Contrat ISL	8 970	3 190	190	3 000	75	3 075	3 190	265	2 925	75	3 000	5 705	0
S715-23C2201	Thèse AID - TURLIN	139 423	8 890	8 890	0	44 672	44 672	8 890	0	8 890	44 672	53 562	85 861	0
S715-23C0201	Living Lab Badevel H2 Bois	43 000	34 984	34 984	0	8 016	8 016	34 984	29 376	5 608	8 016	13 624	0	0
S711H20C2101	Rénovation énergétique d'un collège	7 750	7 750	0	7 750	0	7 750	7 750	0	7 750	0	7 750	0	0
S711-21C0101	Contrat IEEE 2023	348 968	175 059	151 328	23 731	97 177	120 908	175 059	147 647	27 411	97 177	124 588	76 732	0
S713-17C2908	Convention PMA 2024	30 000	0	0	0	30 000	30 000	0	0	0	30 000	30 000	0	0
S713H23C1301	INTERREG OPTIREVE	71 831	0	0	0	51 500	51 500	0	0	0	51 500	51 500	20 331	0
S714-17C2508	Convention PMA 2024	5 000	0	0	0	5 000	5 000	0	0	0	5 000	5 000	0	0
S714-20C0103	Territoire Innovation - année 2024	35 000	0	0	0	34 976	34 976	0	0	0	34 976	34 976	24	0
S710H17P1601	Etudes SBARRO	30 488	28 712	28 456	256	1 776	2 032	28 712	28 456	256	1 776	2 032	0	0
Total Contrats de recherche		6 296 626	1 018 934	771 490	247 444	1 352 423	1 599 867	1 018 934	685 427	333 507	1 352 423	1 685 930	3 925 269	0
S719H20C1401	CIFRE STAUBLI	6 975	5 400	400	5 000	0	5 000	5 400	400	5 000	0	5 000	1 575	0
S717H17P0801	Suivi Contrats industriels Abdeljalil ABBAS-TURKI	28 675	21 332	19 875	1 457	543	2 000	21 331	19 830	1 501	544	2 045	6 800	0
S710H17P1901	Contrats industriels Yasmine RUICHEK	81 483	66 634	42 393	24 241	559	24 800	66 634	42 393	24 241	559	24 800	14 290	0
S717H18C2601	Contrat d'accompagnement CIFRE HTI	27 125	13 811	12 482	1 329	3 671	5 000	13 047	8 044	5 003	4 435	9 438	9 643	0
S717H18P3401	EPANer-HSR-WRS2018	18 600	10 328	7 030	3 298	1 702	5 000	8 760	8 760	0	3 270	3 270	6 570	0
S717H20C0901	CIFRE SHINE MEDICAL	11 625	8 419	2 060	6 359	0	6 359	8 419	2 059	6 360	0	6 360	3 206	0
S717-22C2601	Reliquat SAFER-LC	82 771	24 000	0	24 000	7 000	31 000	24 000	0	24 000	7 000	31 000	51 771	0
S718H20C1301	Thèse STUDEC	147 300	146 363	139 846	6 517	937	7 454	146 363	134 093	12 270	937	13 207	0	0
S718H23C0401	CIFRE ISYCARE - Léo Schwartz	3 488	0	0	0	1 500	1 500	0	0	0	1 500	1 500	1 988	0
S706H17C4001	Contrat thèse ORANGE	23 250	12 325	10 896	1 429	1 071	2 500	10 911	8 315	2 596	2 485	5 081	9 854	0
S706H17P1801	Contrat d'accompagnement VEDECOM	34 875	12 000	10 963	1 037	1 463	2 500	11 801	10 141	1 660	1 662	3 322	21 412	0
S706H19P3801	Contrat d'accompagnement CIFRE FAURECIA	58 125	31 527	26 961	4 566	3 434	8 000	31 016	27 090	3 926	3 945	7 871	23 164	0
S706-21C0201	Reversement ANR NORM-ATIS	27 600	15 400	13 400	2 000	0	2 000	15 400	13 400	2 000	0	2 000	12 200	0
S706H22C1601	Contrat d'accompagnement ORANGE Mario Bou Abboud	24 000	4 250	0	4 250	750	5 000	4 250	0	4 250	750	5 000	19 000	0
S706H22C1701	Contrat d'accompagnement ORANGE Cheick Cissé	24 000	5 000	0	5 000	0	5 000	5 000	0	5 000	0	5 000	19 000	0
S716H17P4601	CIFRE AREVA Phase 1/Phase2	139 028	100 651	80 899	19 752	0	19 752	94 196	81 616	12 580	6 456	19 036	38 377	-1
S716H18C0601	Contrat accompagnement CIFRE SAFRAN - Lucille Després	87 400	21 987	10 911	11 076	0	11 076	21 218	10 911	10 307	769	11 076	65 413	0
S716H18P1901	Convention ONERA ST_12877_DA.GGUE	27 125	16 030	11 208	4 822	178	5 000	15 824	11 174	4 650	384	5 034	10 917	0
S716H18C2701	Contrat accompagnement CIFRE ADDUP	46 000	46 000	45 694	306	0	306	46 000	45 694	306	0	306	0	0
S716H18C3201	Assemblages Innovants 2	55 373	32 862	32 861	1	10 000	10 001	32 862	32 860	2	10 000	10 002	12 511	0
S716H21C3501	CHAIRE GE - CIFRE Nagui Moussa	88 768	10 015	1 580	8 435	0	8 435	10 015	2 092	7 923	0	7 923	78 753	0
S716H22C0301	CIFRE HMR	46 500	3 000	0	3 000	22 000	25 000	3 000	0	3 000	22 000	25 000	21 500	0
S702H19P1501	Etude SEGULA 18-219	73 400	28 228	22 289	5 939	12 249	18 188	27 555	19 574	7 981	12 922	20 903	32 923	0
S702H19P2101	Accord cadre Faurecia /SYMBIO	552 838	473 106	473 106	0	79 732	79 732	473 106	410 295	62 811	79 732	142 543	0	0
S702H21P1201	Contrats industriels FCLAB	127 612	49 475	29 165	20 310	5 000	25 310	49 467	29 860	19 607	5 008	24 615	73 137	0
S702H21P2201	Contrats industriels X.françois	16 663	11 902	6 902	5 000	4 761	9 761	11 902	6 902	5 000	4 761	9 761	0	0
S702H21C1301	Etude TENNECO	28 106	28 106	7 140	20 966	0	20 966	28 106	7 140	20 966	0	20 966	0	0
S715H17P0901	Contrats industriels F. Démoly	16 052	10 770	10 400	370	3 500	3 870	10 770	10 446	324	3 500	3 824	1 782	0
S710H17P4201	Suivi Contrats industriels Dominique CHAMORET	7 765	5 265	5 265	0	2 500	2 500	5 265	5 262	3	2 500	2 503	0	0
S715H21P1401	Suivi Contrats industriels CO2M	22 434	12 415	8 454	3 961	3 500	7 461	12 415	9 238	3 177	3 500	6 677	6 519	0
S715H17P4401	Suivi Contrats industriels Philippe LESAGE	6 812	6 381	4 975	1 406	94	1 500	6 381	4 975	1 406	94	1 500	337	0
S715H21C3101	CIFRE VMC PÊCHE	15 500	6 118	5 390	728	3 500	4 228	6 118	5 390	728	3 500	4 228	5 882	0
S715-22C0901	Encadrement thèse ISL - Julien RICHARD	6 951	3 000	0	3 000	3 500	6 500	3 000	0	3 000	3 500	6 500	451	0
S715H22C1201	CIFRE TOTAL	21 000	10 505	6 257	4 248	5 000	9 248	9 790	6 257	3 533	5 715	9 248	5 495	0
S715H22P3001	MODYPE3D	6 200	0	0	0	6 200	6 200	0	0	0	6 200	6 200	0	0
S711H17C0301	MEAN4SG - CONTRAT LNE	10 673	9 379	6 737	2 550	1 386	3 936	9 287	6 736	2 551	1 386	3 937	0	0
S711H17P4101	Contrats industriels Depernet	19 981	19 981	14 910	5 071	0	5 071	19 981	16 068	3 913	0	3 913	0	0
S711H18C1801	Contrat d'accompagnement CIFRE AAQUIUS	77 500	56 884	46 883	10 001	0	10 001	56 884	46 883	10 001	0	10 001	20 616	0
S711H21P2301	Encadrement de thèse SIEMENS	44 269	29 324	29 269	55	14 945	15 000	29 324	29 140	184	14 945	15 129	0	0
S711H21C3301	CHAIRE GE - CIFRE Stéphane Santoni	54 250	50 561	47 252	3 309	3 689	6 998	50 561	47 252	3 309	3 689	6 998	0	0
S711H21C3401	CHAIRE GE - CIFRE Fatimatou WADE	54 250	17 811	9 132	8 679	5 000	17 179	17 621	9 406	8 215	8 690	16 905	27 939	0
S711H22C0501	AAP Région 2019 EXCELLENCE : EVELHY Investissem	50 838	30 000	0	30 000	20 838	50 838	30 000	0	30 000	20 838	50 838	0	0
S711-22A2201	Reliquats formations PaC BREAZ	3 580	3 580	0	3 580	0	3 580	0	0	0	3 580	0	3 580	0
S7														

Total Prestations et Cifre	2 855 738	1 754 824	1 475 861	278 871	299 346	578 217	1 725 498	1 325 924	399 574	328 580	728 154	801 660	0
Total	9 152 364	2 773 758	2 247 351	526 315	1 651 769	2 178 084	2 744 432	2 011 351	733 081	1 681 003	2 414 084	4 726 929	0
Ss total personnel	2 698 253	1 025 089	929 763	110 734	385 440	496 173	1 053 119	885 561	147 769	385 440	533 209		
Ss total fonctionnement	2 103 147	800 693	735 172	77 122	787 286	864 409	775 923	604 773	140 987	787 286	928 273		
Ss total investissement	4 350 964	947 977	582 416	338 552	479 043	817 595	915 390	521 019	444 323	479 043	923 366		

Total Prestations et Cifre	2 708 494	-609 807	3 318 301	2 432 245	648 970	237 086
Total	9 005 121	-801 084	9 809 575	3 013 865	2 320 090	4 468 120

Opérations pluriannuelles d'investissements

Tableau 10

Prévisions d'AE et de CP		Prévisions	Prévisions 2024										Prévisions N+1 et suivantes					
Opération	Nature	Coût total de l'opération	AE ouvertes < N	Conso AE < N	Reports ou Reprogrammations N	AE nouvelles ouvertes N	Total AE N	CP ouverts < N	Conso CP < N	Reports ou Reprogrammations N	CP nouveaux ouverts N	Total CP N	AE prévues en N+1	CP prévus en N+1	AE prévues en N+2	CP prévus en N+2	AE prévues > N+3	CP prévus > N+3
CPER 21-27	Personnel	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Fonctionnement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Investissement	869 339	379 339	378 717	175 000	25 000	200 000	376 459	141 494	25 000	175 000	200 000	0	0	0	0	0	0
Total CPER 21-27		869 339	379 339	378 717	175 000	25 000	200 000	376 459	141 494	25 000	175 000	200 000	0	0	0	0	0	0
Réhabilitation bât A	Personnel	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Fonctionnement	286 341	286 340	286 340	0	0	0	132 322	39 376	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Investissement	11 163 659	9 403 300	7 413 660	0	3 750 000	3 750 000	6 985 882	6 835 548	0	4 575 076	4 575 076	0	0	0	0	0	0
Total Réhabilitation bât A		11 450 000	9 689 640	7 700 000	0	3 750 000	3 750 000	7 118 204	6 874 924	0	4 575 076	4 575 076	0	0	0	0	0	0
Clos Couvert	Personnel	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Fonctionnement	134 190	134 189	103 136	0	0	0	132 322	69 376	62 946	0	62 946	0	0	0	0	0	0
	Investissement	1 080 460	1 015 457	1 008 959	0	65 000	65 000	836 516	107 509	107 509	65 000	172 509	0	0	0	0	0	0
Total Clos Couvert		1 214 650	1 149 646	1 112 095	0	65 000	65 000	1 076 347	905 892	170 455	65 000	235 455	0	0	0	0	0	0
Open Lab	Personnel	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Fonctionnement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Investissement	5 650 000	5 312 300	5 312 300	0	337 700	337 700	4 811 000	4 707 000	0	943 000	943 000	0	0	0	0	0	0
Total Open Lab		5 650 000	5 312 300	5 312 300	0	337 700	337 700	4 811 000	4 707 000	0	943 000	943 000	0	0	0	0	0	0
	Ss total Personnel	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Ss total Fonctionnement	420 531	420 529	389 476	0	0	0	264 644	108 752	0	0	62 946	0	0	0	0	0	0
	Ss total Investissement	18 763 458	16 110 396	14 113 636	175 000	4 177 700	4 352 700	13 117 366	12 520 558	0	5 758 076	5 890 585	0	0	0	0	0	0
TOTAL		19 183 989	16 530 925	14 503 112	175 000	4 177 700	4 352 700	13 382 010	12 629 310	195 455	5 758 076	5 953 531	0	0	0	0	0	0

Prévisions de recettes		Prévisions	Prévisions N		Prévisions en N+1 et suivantes		
Opération	Nature	Financement de l'opération	Encaissements < N	Encaissements prévus N	Encaissements prévus en N+1	Encaissements prévus en N+2	Encaissements prévus > N+2
CPER 21-27	Financement de l'Etat	0	0	0	0	0	0
	Autres financements publics	490 000	0	490 000	0	0	0
	Autres financements	0	0	0	0	0	0
Total CPER 21-27		490 000	0	490 000	0	0	0
Réhabilitation bât A	Financement de l'Etat	7 250 000	3 400 000	467 418	3 382 582	0	0
	Autres financements publics	2 900 000	410 000	2 295 189	194 811	0	0
	Autres financements	0	0	0	0	0	0
Total Réhabilitation bât A		10 150 000	3 810 000	2 762 607	3 577 393	0	0
Clos Couvert	Financement de l'Etat	0	0	0	0	0	0
	Autres financements publics	0	0	0	0	0	0
	Autres financements	0	0	0	0	0	0
Total Clos Couvert		0	0	0	0	0	0
Open Lab	Financement de l'Etat	0	0	0	0	0	0
	Autres financements publics	3 650 000	1 095 000	1 750 000	805 000	0	0
	Autres financements	0	0	0	0	0	0
Total Open Lab		3 650 000	1 095 000	1 750 000	805 000	0	0
	Ss total Financement de l'Etat	7 250 000	3 400 000	467 418	3 382 582	0	0
	Ss total Autres financements publics	7 850 000	1 505 000	4 535 189	999 811	0	0
	Ss total Autres financements	0	0	0	0	0	0
TOTAL		14 290 000	4 905 000	5 002 607	4 382 393	0	0

Programmes de recherche

Tableau 10

Prévisions d'AE et de CP		Prévisions
Opération	Nature	Coût total de l'opération
Contrats de recherche	Personnel	1 482 087
	Fonctionnement	963 711
	Investissement	3 850 828
Total Contrats de recherche		6 296 626
Prestations et Cifre	Personnel	1 216 166
	Fonctionnement	1 139 436
	Investissement	500 136
Total Prestations et Cifre		2 855 738
	Ss total Personnel	2 698 253
	Ss total Fonctionnement	2 103 147
	Ss total Investissement	4 350 964
TOTAL		9 152 364

Prévisions 2024										
AE ouvertes < N	Conso AE < N	Reports ou Reprogrammations N	AE nouvelles ouvertes N	Total AE N	CP ouverts < N	Conso CP < N	Reports ou Reprogrammations N	CP nouveaux ouverts N	Total CP N	
257 831	205 149	45 193	270 318	315 511	264 923	188 891	59 990	270 318	330 308	
149 525	122 657	19 747	637 461	657 208	163 029	102 125	33 984	637 461	671 445	
611 576	443 684	182 503	444 644	627 147	590 982	394 411	239 533	444 644	684 177	
1 018 933	771 490	247 443	1 352 423	1 599 866	1 018 934	685 427	333 507	1 352 423	1 685 930	
767 257	724 614	65 541	115 122	180 662	788 197	696 670	87 779	115 122	202 901	
651 168	612 515	57 375	149 825	207 200	612 893	502 648	107 003	149 825	256 828	
336 401	138 732	156 049	34 399	190 448	324 408	126 608	204 790	34 399	239 189	
1 754 826	1 475 861	278 965	299 346	578 311	1 725 498	1 325 926	399 572	526 477	698 918	
1 025 089	929 763	110 734	385 440	496 173	1 053 119	885 561	147 769	385 440	533 209	
800 693	735 172	77 122	787 286	864 409	775 923	604 773	140 987	787 286	928 273	
947 977	582 416	338 552	479 043	817 595	915 390	521 019	444 323	479 043	923 366	
2 773 759	2 247 351	526 408	1 651 769	2 178 177	2 744 432	2 011 353	733 079	1 651 769	3 723 398	

Prévisions N+1 et suivantes					
AE prévues en N+1	CP prévus en N+1	AE prévues en N+2	CP prévus en N+2	AE prévues > N+2	CP prévus > N+2
0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0

Prévisions de recettes		Prévisions
Opération	Nature	Financement de l'opération
Contrats de recherche	Financement de l'Etat	0
	Autres financements publics	5 409 055
	Autres financements	887 572
Total Contrats de recherche		6 296 627
Prestations et Cifre	Financement de l'Etat	0
	Autres financements publics	98 049
	Autres financements	2 610 445
Total Prestations et Cifre		2 708 494
	Ss total Financement de l'Etat	0
	Ss total Autres financements publics	5 507 104
	Ss total Autres financements	3 498 017
TOTAL		9 005 121

Prévisions N	
Encaissements < N	Encaissements prévus N
0	0
90 339	1 315 820
491 281	355 300
581 620	1 671 120
0	0
27 600	53 838
2 404 645	595 132
2 432 245	648 970
0	0
117 939	1 369 658
2 895 926	950 432
3 013 865	2 320 090

Prévisions en N+1 et suivantes		
Encaissements prévus en N+1	Encaissements prévus en N+2	Encaissements prévus > N+2
0	0	0
4 058 497	0	0
172 537	0	0
4 231 034	0	0
0	0	0
21 023	0	0
216 063	0	0
237 086	0	0
0	0	0
4 079 520	0	0
388 600	0	0
4 468 120	0	0

Tableau 11

Tableau de Synthèse budgétaire et comptable

			BI 2024
Niveaux initiaux	1	Niveau initial de restes à payer	3 464 907
	2	Niveau initial du fonds de roulement	10 037 083
	3	Niveau initial du besoin en fonds de roulement	- 2 354 526
	4	Niveau initial de la trésorerie	12 391 609
	4.a	dont niveau initial de la trésorerie fléchée	- 3 431 085
Flux de l'année	4.b	dont niveau initial de la trésorerie non fléchée	15 822 694
	5	Autorisations d'engagement	46 460 275
	6	Résultat patrimonial	- 1 640 938
	7	Capacité d'autofinancement (CAF)	159 715
	8	Variation du fonds de roulement	- 1 116 269
	9	Opérations sur dettes financières, capitaux propres et créances immobilisées sans impact budgétaire	-
	10	Opérations du compte de résultat sans flux de trésorerie, non retraitées par la CAF	SENS -
	93	Variation des stocks	+ / -
		Charges sur créances irrécouvrables	-
		Produits divers de gestion courante	+
	11	Opérations budgétaires et comptables avec différence de fait générateur de trésorerie	SENS -
		Ecart entre les produits / ressources et les encaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs	+ / -
		Ecart entre les produits / ressources et les encaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours	+ / -
		Ecart entre les charges / immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs	+ / -
		Ecart entre les charges / immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours	+ / -
	12	Solde budgétaire = 8 - 9 - 10 - 11	- 1 116 269
	13	Décalage de flux de trésorerie liés aux opérations de trésorerie non budgétaires	408 871
	14	Variation de la trésorerie = 12 - 13	- 1 525 140
	14.a	dont variation de la trésorerie fléchée	- 998 959
	14.b	dont variation de la trésorerie non fléchée	- 526 180
Niveaux finaux	15	Variation du besoin en fonds de roulement = 9 + 10 + 11 + 13	408 871
	16	Variation des restes à payer	- 1 540 750
	17	Niveau final de restes à payer	1 924 157
	18	Niveau final du fonds de roulement	8 920 814
	19	Niveau final du besoin en fonds de roulement	7 682 557
	20	Niveau final de la trésorerie	10 866 469
	20.a	dont niveau final de la trésorerie fléchée	- 4 430 044
	20.b	dont niveau final de la trésorerie non fléchée	15 296 514
			Comptabilité budgétaire
			Comptabilité générale

Note de présentation de l'ordonnateur

Budget Initial 2024

Table des matières

1. Préambule	2
2. Autorisations budgétaires	4
2.1. Tableau 1 - Analyse des emplois	4
a) Toutes typologies d'emplois.....	4
b) Emplois sous plafond Etat	4
c) Emplois hors plafond Etat.....	5
2.2. Tableaux 2 et 3 - Autorisations budgétaires, dépenses par destination et recettes par origine .	6
a) Autorisations budgétaires de masse salariale (AE = CP)	6
b) Autorisations budgétaires de fonctionnement AE et CP (budget des services et des directions)	9
c) Autorisations budgétaires d'investissement en AE et CP	13
d) Prévisions de recettes	15
3. Equilibre financier	18
3.1. Tableau 4 – Equilibre financier	18
3.2. Tableau 5 – Opérations pour compte de tiers	18
4. Soutenabilité du budget.....	20
4.1. Analyse des agrégats budgétaires	20
4.2. Analyse des tableaux 9 et 10 – Programmes pluriannuels et programmes de recherche.....	20
a) Programmes pluriannuels	20
b) Programmes de recherche	21
4.3. Analyse des Tableaux 6 et 7 – Soutenabilité budgétaire et tableau 11 de synthèse budgétaire et comptable.....	22

1. Préambule

Le budget 2024 de l'Université de technologie de Belfort-Montbéliard, présenté pour adoption à ses administrateurs, est un budget de plus contraint. Les autorisations budgétaires, en termes d'autorisations d'engagement (AE), s'élèvent à 46 460 275 € et, en termes de crédits de paiement (CP), à 48 001 025 €, pour un résultat patrimonial de – 1 640 938 €.

Les points saillants de ce budget sont ainsi :

- un budget de viabilisation (chaleur et électricité) à hauteur de 1 570 000 €, qui reste prévisionnellement à un niveau particulièrement élevé, malgré une légère baisse du coût de l'électricité et une application stricte des consignes de chauffage à 19°C ;
- l'inflation, entraînant une hausse de l'ensemble des postes de dépenses et qui pèse, globalement, à hauteur de 309 000¹ € dans le budget UTBM ;
- un taux de rigidité particulièrement important du budget de fonctionnement de l'établissement, de l'ordre de 80 % (les dépenses identifiées comme incompressibles représentant 5 959 055 € sur un budget de fonctionnement total de 7 637 910 €). A titre d'exemple, les dix premières dépenses de fonctionnement de l'établissement² s'élèvent à 3 161 080 € sur un total d'AE de 7 637 910 €, soit 41,38 % des dépenses de fonctionnement. En recettes, la subvention pour charge de service public pour le fonctionnement pré-notifiée pour l'année 2024 s'élève, quant à elle, à 2 475 939 € et ne permet de couvrir que 31,29 % du budget de fonctionnement de l'établissement, à savoir : le gaz, l'électricité, le ménage et les charges de copropriété ;
- une masse salariale en hausse de + 1 030 657 € par rapport au budget initial 2023, en raison des mesures de revalorisation salariale (hausse du point d'indice de 1,5 % depuis le 1^{er} juillet 2023, attribution de 5 points supplémentaires pour tous les agents publics à compter du 1^{er} janvier 2024, etc.). Ces mesures salariales indiciaires, décidées par l'Etat, ne seront compensés en 2024 qu'à hauteur de 50 % de la dépense, le reste étant à la charge de l'établissement. Parallèlement, l'établissement doit financer la garantie individuelle pouvoir d'achat (décalage entre l'augmentation des salaires et l'inflation) sur son budget ;
- une subvention pour charges de service public certes en hausse de 264 685 € par rapport au BR n°1 2023 mais qui ne couvre pas l'ensemble des hausses salariales (cf. supra) et qui ne prévoit pas, contrairement à l'année 2023, de compensation pour les surcoûts énergétiques (1 570 000 € inscrits au budget 2024, contre 850 000 € au budget 2022) ;
- une diminution des recettes propres de l'ordre de - 400 000 € : - 190 000 € en raison de la baisse du nombre d'étudiants inscrits, conséquence directe de l'entrée en vigueur du Bachelor universitaire de technologie et – 210 000 € liés au nouveau mode de versement de la taxe d'apprentissage *via* le portail Soltea de la Caisse des dépôts et consignation.

¹ Budget de fonctionnement de l'UTBM déduit des charges d'électricité auquel est appliqué le taux d'inflation de 4,2 % (hors énergie et alimentation) de l'INSEE.

² 1) gaz : 850 000 €, 2) électricité : 700 000 €, 3) ménage : 550 000 €, 4) charges de copropriété : 290 000 €, 5) cotisations logiciels (Cocktail, AMUE, Pégase, Microsoft 365) : 240 000 €, 6) contrats de maintenance (patrimoine) : 240 000 €, 7) abonnements électroniques documentaires : 162 000 €, 8) adhésions budgétaires de l'établissement : 162 000 €, 9) reprographie et marchés copieurs : 127 080 €, 10) assurances immobilières : 120 000 €.

Au regard des éléments précités et illustrés par un résultat comptable déficitaire de - 1 640 938 €, un certain nombre de choix ont dû être opérés au regard de la trajectoire décrite dans la lettre de cadrage budgétaire 2024 présentée pour adoption aux administrateurs de l'établissement le 29 septembre dernier :

- la masse salariale, principal poste budgétaire du budget de l'établissement, s'élève à 30 606 177 €, en augmentation de 1 030 657 € par rapport au budget initial 2023, soit + 3,48 %. Ainsi, la campagne d'emplois présentée en CA du 29 septembre 2023 sous réserve de soutenabilité budgétaire ne pourra être déployée dans sa totalité. La situation budgétaire a en effet imposé le gel de 5 postes de maîtres de conférences et la réduction de la campagne d'emplois aux promotions : 2 recrutements de professeurs des universités au titre de l'article 46-3 et 2 ouvertures de concours internes BIATSS (technicien et assistant ingénieur). Un repyramidage d'un emploi de maître e conférence en emploi de professeur des universités viendra compléter les postes ouverts au titre de cette campagne d'emplois ;
- le fonctionnement, s'élevant à 8 921 304 €, est fortement grevé par les charges de viabilisation et l'inflation, mais en diminution de - 179 040 € par rapport au budget rectificatif 2023, soit - 1,96 %. Cette baisse est l'expression de la recherche de la plus grande maîtrise possible par l'UTBM de ses dépenses. Il est nécessaire de rappeler qu'un fort effort de réduction des dépenses avait déjà été mené lors de la construction du budget initial 2023. En 2024, toute diminution supplémentaire, au-delà de celle précitée, impacterait directement les activités de formation, de recherche et dégraderait de manière conséquente l'activité des services administratifs. Par ailleurs, l'UTBM continue la rationalisation de ces dépenses (par exemple, le budget achat de matériels informatiques centralisé à la direction des services informatiques et du numérique et la définition d'une périodicité de renouvellement du poste de travail informatique à 7 ans) ;
- l'enveloppe d'investissement s'élève à 6 932 794 € en AE et à 8 473 544 € en CP. Il s'agit d'une part principalement de mener les décaissements concernant la rénovation du bâtiment A et d'autre part de poursuivre une politique d'investissement en direction de la formation et de la recherche. Néanmoins, les investissements doivent également être considérés au regard des amortissements qu'ils déclenchent, ceux-ci entrant dans le du calcul du résultat comptable. Les amortissements augmentent en 2024 de + 685 144 €. Dans le cadre d'une projection pluriannuelle et prudentielle et afin de ne pas dégrader de manière conséquente les budgets ultérieurs, le choix a été fait de suspendre le projet « Bâtiment C – Maison du numérique » au regard de la part d'autofinancement UTBM nécessaire à la réalisation de ce projet (2,2 M€ d'autofinancement pour 2 M€ de CPER). Le projet devra être repensé et seuls les crédits destinés à de nouvelles études ont été inscrits au budget 2024.

La finalité de cette note de présentation de l'ordonnateur n'est pas tant de détailler la globalité des données budgétaires 2024 que d'en expliciter les principales orientations, en se référant aux tableaux budgétaires associés.

2. Autorisations budgétaires

2.1. Tableau 1 - Analyse des emplois

a) Toutes typologies d'emplois

La masse salariale est le poste budgétaire le plus important du budget de l'UTBM. Sa couverture est assurée très majoritairement par la subvention pour charges de service public (SCSP). La dernière notification ministérielle, en date du 10 novembre 2023, porte le plafond d'emploi Etat à 357 ETPT.

L'UTBM peut, par ailleurs, créer des emplois sur ressources propres. C'est notamment le cas dans le cadre de la contractualisation d'activités de recherche et de valorisation, de subventions spécifiques d'institutions, etc. Ces emplois sont adossés au SAIC de l'établissement.

Le nombre total d'emplois proposé à l'approbation de Conseil d'administration pour l'année 2024 est de 403 ETPT (Cf. tableau 1 d'autorisation des emplois, joint au budget). Il s'agit là d'un plafond théorique maximal.

Cette consommation prévisionnelle de 403 ETPT intègre l'extension en année pleine de la campagne d'emploi 2023, ainsi que des différents mouvements de personnels non prévisibles au moment de l'élaboration du budget.

Le tableau ci-après détaille l'évolution des emplois entre l'année 2023 et l'année 2024.

	Budget rectificatif n°1 2023	Budget initial 2024	Variation en ETPT
ETPT Etablissement	363	365	+2
ETPT SAIC	34	38	+4
ETPT UTBM	397	403	+6

b) Emplois sous plafond Etat

Les emplois sous plafond Etat représentent, au titre de l'année 2024, 337 ETPT, soit un effectif constant par rapport au budget rectificatif n°1 (BR1) 2023 et en dessous du plafond Etat de 357 emplois. Cette constance s'explique par des mouvements sortants de personnels, pour lesquels un remplacement est systématiquement prévu au budget. La structure des emplois tient également compte des concours qui seront ouverts, par voie interne, au titre de la campagne 2024. Ces repyramidages, opérés lors de la campagne 2024, ne seront pleinement pris en compte, en année pleine, qu'en 2025.

Pour l'année 2024, et au vu des contraintes budgétaires précitées, 5 postes de maitres de conférences sont gelés. La trajectoire budgétaire 2024 ne permet pas en effet de proposer une campagne d'emplois correspondant, en volumétrie, aux emplois statutaires ayant trouvé une fin en 2023, consécutivement à des départs en retraite ou à des mutations. Les projections énoncées dans la lettre de cadrage budgétaire 2024 ne pourront donc être pleinement déployées.

La campagne d'emplois 2024 proposée à l'arbitrage du Conseil d'administration, dans le cadre de l'ouverture d'emplois aux concours, est présentée dans le tableau ci-après.

Enseignants et enseignants-chercheurs	
Professeur des universités	Ouverture d'un concours de PU au titre de l'article 46.3
Professeur des universités	Ouverture d'un concours de PU au titre de l'article 46.3
Personnels techniques et administratifs (BIATSS)	
Assistant ingénieur	Par la voie d'un concours interne
Technicien de recherche et de formation	Par la voie d'un concours interne

c) Emplois hors plafond Etat

L'explication détaillée des facteurs d'évolution en ETPT est détaillée dans le tableau de synthèse de la note du document prévisionnel de gestion des emplois et des crédits des personnels (DPGECP), correspondant à la phase 1 du budget initial 2024.

En l'espèce, l'augmentation de 6 ETPT résulte d'une part de l'extension en année pleine des recrutements survenus fin 2023 (enseignants-chercheurs contractuels, contrats BIATSS dans le cadre du dialogue de performance 2023, etc.), ainsi que des contrats de recherche prévus dans le cadre d'un projet important dont le lancement est prévu début 2024 (projet FEDER au sein du laboratoire NIT-O2S). S'ajoute à cela une enveloppe de précaution en ETPT, afin de couvrir d'éventuelles embauches à venir sur des projets de recherche non connus au moment de l'élaboration du budget.

Par ailleurs, de nombreux départs en retraite sont anticipés, au regard de la pyramide des âges, au long des trois années à venir. Ils sont évalués, pour 2024, en fonction des demandes des agents qui se manifesteront en février de l'année précédente pour informer l'établissement de leur départ l'année suivante. Pour l'estimation des départs en 2025 et 2026, elle est définie à l'aide de la pyramide des âges et de l'analyse croisée de cette dernière avec une moyenne d'âge de départ en retraite par corps.

Ainsi :

- en 2024, il est prévu le départ à la retraite d'un enseignant de langue étrangère contractuel et un personnel BIATSS contractuel de catégorie B ;
- en 2025, il est anticipé le départ à la retraite de quatre enseignants et enseignants-chercheurs titulaires, deux enseignants titulaires, trois enseignants-chercheurs contractuels, deux enseignants de langues étrangères contractuels, six personnels BIATSS titulaires et trois personnels BIATSS contractuels ;
- en 2026, il est anticipé le départ à la retraite de six enseignants et enseignants-chercheurs et six personnels BIATSS.

Ces évolutions seront à prendre en compte dans les choix stratégiques de l'établissement, pour les prochaines campagnes emplois, en tenant compte de la soutenabilité budgétaire.

2.2. Tableaux 2 et 3 - Autorisations budgétaires, dépenses par destination et recettes par origine

Le tableau des autorisations budgétaires (tableau 2) détermine les enveloppes limitatives soumises au vote de l'organe délibérant.

Les AE sont les autorisations d'engagement pour l'année en cours. Les CP sont les crédits de paiements autorisés pour l'année en cours. Un décalage peut survenir entre AE et CP d'un même projet, si une commande passée fin d'année N (AE) est payée (CP) en début d'année N+1.

Le tableau 3 vient compléter le tableau 2 en précisant la destination effective des crédits par activité/métier (imputation directe, destinations fonctions support obligatoire).

Le budget global 2024 de l'UTBM, agréant l'établissement et son SAIC, s'élève à 46 460 275 €. Il est marqué par une légère baisse, de 665 393 €, au regard du budget rectificatif n°1 2023.

a) Autorisations budgétaires de masse salariale (AE = CP)

Les autorisations d'engagement (AE) et crédits de paiement (CP) ouverts au titre de la masse salariale pour l'exercice 2024 s'élèvent à 30 606 177 € et se décomposent ainsi :

- **28 820 195 €** de dépenses de personnel concernant le budget Etablissement (incluant les liquidations directes) ;
- **1 785 982 €** de dépenses de personnel concernant le budget SAIC (incluant les liquidations directes).

Comparativement au budget rectificatif n°1 2023, ces autorisations budgétaires progressent de 1 030 657 €, soit + 3,48 %, et sont réparties comme suit :

- + 819 745 € pour le budget Etablissement ;
- + 210 912 € pour le budget SAIC.

La masse salariale disponible annuellement est consommée à une hauteur supérieure à 98 % depuis ces trois dernières années. Le choix est fait, pour l'année 2024, et comme les années précédentes, de maintenir, dans toute la mesure du possible, au maximum des capacités budgétaires, le nombre d'emplois, qu'ils soient statutaires ou contractuels, en renouvelant les départs en retraite et les départs à la suite de mutation. Cependant, cette année, il a été nécessaire de geler cinq emplois de maîtres de conférences.

Les prévisions 2024 n'intègrent pas, à ce stade, les réajustements qui pourraient être faits dans le cadre des futurs budgets rectificatifs de l'exercice.

L'évolution des crédits de masse salariale 2024 est à mettre en lien avec le cumul de plusieurs éléments :

- l'extension, en année pleine, de la revalorisation du point d'indice de + 1,5 % mise en œuvre à compter du 1^{er} juillet 2023 (+ 169 347 €) ;
- la hausse des 5 points d'indice pour tous les agents indicés à compter du 01 janvier 2024 (+ 167 154 €) ;

- le coût du GVT solde positif incluant l'extension en année pleine du GVT positif 2023 (+ 353 402 €) et qui s'élève à + 1 802 944 € depuis la fin de la compensation partielle par l'Etat en 2020 ;
- une enveloppe au titre de la campagne de promotion de corps et de grade, ainsi que de la campagne emplois maintenue au niveau le plus haut possible des capacités budgétaires, malgré le gel de cinq emplois (+ 46 337 €) ;
- les revalorisations indemnitaires (+ 110 000 €) ;
- la hausse des prévisions pour les contrats de recherche opérés par le SAIC (+ 210 917 €).

Enfin, les autorisations budgétaires de masse salariale intègrent les variations sur la charge d'enseignement. Les heures d'enseignement non statutaires représentent 34 % des heures équivalentes TD (HETD) réalisées (environ 20 % réalisées en heures complémentaires et 14 % en vacances). Ces taux restent constants, année après année. Constat étonnant car, tel qu'explicité précédemment, des recrutements significatifs ont eu lieu depuis 2016 au sein de la population enseignante, en parallèle d'une érosion des effectifs étudiants. L'objectif, pour l'année 2024 et les années à venir, est de réduire d'une part les heures complémentaires et d'augmenter d'autre part la proportion de celles effectuées par des vacataires extérieurs issus de l'industrie.

Néanmoins, il est à souligner qu'une partie des heures complémentaires versées se substituent aux primes des personnels enseignants et enseignants-chercheurs, par le référentiel d'équivalence horaire. L'UTBM a fait le choix, en 2013, d'utiliser le référentiel d'équivalence horaire afin de permettre aux enseignants et enseignants-chercheurs de se décharger d'une partie de leur service dans le cadre de responsabilités administratives ou pédagogiques, puis de les comptabiliser en heures complémentaires, dans la limite de 128 HETD pour les heures du référentiel d'équivalence horaire. Aussi, un montant de 502 434 € est prévu au titre des heures complémentaires et 223 088 € au titre du référentiel d'équivalence horaire. Au total, le budget consacré aux heures complémentaires et vacances d'enseignement est estimé à 1 293 062 €, en baisse de 142 246 € par rapport au budget rectificatif n°1 2023 : cette diminution s'explique par la baisse du nombre d'étudiants entraînant corrélativement une réduction du nombre de groupes de TP et TD.

Au cours de l'année 2023, près de 60 000 € ont été consacrés au financement d'emplois étudiants (tutorat par les pairs, moniteurs SCD, etc.). Dans le cadre d'un renforcement du tutorat par les pairs, notamment en direction des étudiantes et étudiants du cycle de formation du tronc commun, 83 000 € sont réservés à cette fin pour l'année 2024. Les mêmes montants sont projetés pour les années 2025 et 2026. A ce titre, et comme chaque année, l'UTBM répondra à l'appel à projets émis par le Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté afin d'obtenir une recette spécifique pour une partie de ces emplois. Pour 2024, le montant des subventions s'élève à 71 667 €.

La trajectoire budgétaire 2024 ne permet pas de proposer une campagne d'emplois telle qu'envisagée dans la lettre de cadrage budgétaire. Cette orientation est contrainte en partie par la charge croissante du glissement - vieillesse - technicité (GVT) pesant sur la masse salariale. Ce GVT est calculé de manière très fine à l'UTBM. En effet, la dimension de l'établissement permet de suivre l'évolution des avancements d'échelon à l'ancienneté, individu par individu, sur les trois prochaines années, afin d'évaluer l'impact sur la masse salariale globale, tant pour les personnels titulaires que les agents. La part du GVT positif relative aux emplois statutaires (fonctionnaires) représente 84 % du GVT positif

total annuel. Corrélativement, celle relative aux emplois contractuels représente environ 16 % du GVT total annuel.

Depuis 2020, le GVT n'est plus compensé par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche *via* la subvention pour charge de service public et induit conséquemment une charge supplémentaire croissante, de manière inexorable, sur la masse salariale de l'établissement. Le tableau ci-dessous rappelle, à ce titre, l'évolution du GVT pour les trois prochaines années.

GVT positif Budget 2024-2026 : coût total, charges comprises			
année	2024 (€)	2025 (€)	2026 (€)
BIATSS titulaires	63 510	113 937	72 625
Enseignants titulaires	232 130	185 989	181 436
BIATSS contractuels	37 185	42 213	36 432
Enseignants contractuels	20 576	24 959	14 793
Total par année	353 402	367 098	305 286
Total GVT cumulé	353 402	720 499	1 025 785

Enfin, il convient de rappeler ici que la soutenabilité financière globale de la masse salariale prévaut sur les indications des plafonds d'emplois. Le tableau 3 (dépenses par destination) permet de distinguer les principaux postes de masse salariale :

- activités de formation : 14 090 046 €. La méthode P2CA (projet de connaissance des coûts des activités) permet aujourd'hui de déterminer que la masse salariale des enseignants et enseignants-chercheurs représente, en moyenne de l'ensemble des formations dispensées à l'UTBM, de l'ordre de 48 % du coût complet d'une formation (calcul en HETD). Chaque enseignant ou enseignant-chercheur encadre 16 étudiants en moyenne par an, toutes formations confondues ;
- activités de recherche : 8 036 952 €. Selon la méthode P2CA, le coût moyen d'environnement d'un enseignant-chercheur évoluant au sein d'une équipe de recherche de l'établissement (masses salariales des personnels BIATSS associés, coût de fonctionnement, coût des amortissements, etc.) s'élève à 83 495€, soit 65 % du coût global afférent à un enseignant-chercheur (coût total : 128 005 €, dont 44 510 €, en moyenne, de masse salariale enseignant-chercheur)
- activités de soutien et de support : 7 032 419 € ;
- emplois étudiants : 85 776 €.

b) Autorisations budgétaires de fonctionnement AE et CP (budget des services et des directions)

Au niveau agrégé (établissement et SAIC), les AE s'élèvent à 8 921 304 €. Elles sont relativement stables par rapport au BI 2023, avec une très légère diminution de 7 505 €, et en baisse de 209 040 € par rapport au BR n°1 2023.

Au regard des variations par rapport à l'exercice budgétaire 2023, une distinction est à effectuer entre le budget Etablissement et le budget SAIC. Pour l'établissement, les AE augmentent de 28 945 € par rapport au BI 2023 et baissent de 172 590 € par rapport au BR n°1 2023. Pour le SAIC, la baisse est de 36 450 €, tant par rapport au BI 2023 qu'au BR n°1 2023.

Les AE de fonctionnement par nature ouvertes pour le budget UTBM (tableau 3) sont donc les suivantes :

- activités de formations : 927 488 € (1 180 617 € au BR n°1 2023) ;
- activités de recherche : 1 559 244 € (1 656 480 € au BR n°1 2023) ;
- service commun de la documentation : 238 000 € (241 080 € au BR n°1 2023) ;
- pilotage et support : 2 317 872 € (2 090 471 € au BR n°1 2023). Cette augmentation s'explique par l'inflation généralisée, notamment sur le ménage (+ 6 %), sur les cotisations AMUE, COCKTAIL (+ 5 %) et la hausse du budget CVEC au regard des recettes budgétées (+ 90 000 € par rapport au BI 2023) ;
- immobilier : 3 773 000 € (3 950 996 € au BR n°1 2023). L'enveloppe immobilière est en diminution par rapport à 2023, car elle n'inclut plus les coûts liés à l'incendie du bâtiment F (100 000 € ajoutés au BR n°1 2023). De plus, certains travaux d'entretien non prioritaires ont été suspendus pour 2024.

La section de fonctionnement pour l'Etablissement baisse, en AE et par rapport au BR n°1 2023, de 172 590 €, pour s'élever à 7 637 910 €. Cette baisse reste relative mais montre qu'après l'effort important d'économie réalisé en 2023, l'UTBM continue de maîtriser au mieux les dépenses en lien avec les différentes entités, très conscientes des difficultés budgétaires.

Néanmoins, les marges de manœuvre sont très faibles pour ce BI 2024, dès lors que les dépenses incompressibles représentent de l'ordre de 80 % de l'enveloppe de fonctionnement de l'établissement, et dès lors que les budgets ont été resserrés au strict minimum.

i) Dépenses de fonctionnement des pôles d'enseignement et de recherche

L'enveloppe de fonctionnement du pôle « Mobilités et Transports du Futur » est de 61 650 €. Il est en baisse de 6 350 € par rapport au BR n°1 2023. L'enveloppe budgétaire est principalement dédiée au fonctionnement de la FISE « mécanique et ergonomie » pour des dépenses de matériels pédagogiques, des UE, la prise en charge des déplacements des vacataires, enseignants et étudiants pour des projets P2I, des concours ou des forums.

L'enveloppe de fonctionnement du pôle « Industrie 4.0 » s'élève à 116 100 €. Les dépenses concernent principalement les missions du pôle, l'achat de consommables pour la pédagogie (TPS, imprimante 3D, fournitures de découpe laser, consommables pour ateliers, etc.), la maintenance d'équipements mais également des logiciels spécifiques liés à l'activité du pôle :

- Fonctionnement du pôle : 19 500 €
- FISE Mécanique : 49 500 €
- FISE Génie industriel : 47 100 €

Les licences des logiciels pédagogiques représentent 32 100 €, soit presque 1/3 du budget du pôle, dont :

- 3D Experience KEONYS : 7 000 €
- MAGICS : 4 800 €
- STAUBLI Licence SRS : 3 500 €
- EMESIM (SMARTMECA SOLUTIONS) : 3 200 €

Le budget du pôle « Humanités » est centré principalement sur l'organisation des examens internationaux, à hauteur de 43 000 €, financés que partiellement (29 000 € de recettes pour 2024). Le pôle humanités a également la charge de l'acquisition de ressources numériques et d'abonnements à destination des enseignants, à hauteur de 10 000 €. L'enveloppe de fonctionnement est de 66 000 €, soit une hausse de 400 € par rapport à 2023.

Le budget du pôle « Energie et informatique » repose sur les dépenses pour les FISE « Informatique » (pour 30 330 €) et « Energie » (pour 64 590 €), celles pour la plateforme technologique Hydrogène-Energie (31 850 €), etc. L'enveloppe de fonctionnement est de 155 470 €, soit une hausse de 5 163 € par rapport à 2023.

ii) Dépenses de fonctionnement pour l'immobilier

Le fonctionnement du service patrimoine requière des ressources pour trois types d'actions :

- des frais généraux, pour un montant de 2 587 500 € (soit une baisse de 219 700 € par rapport au BI 2023). Cette baisse est principalement due au réajustement des fluides (chaleur et électricité), où 1 550 000 € ont été budgétés pour l'année 2024 (850 000 € pour l'électricité et 700 000 € pour la chaleur). Pour mémoire, il avait été prévu 1 750 000 € au budget initial 2023. Ce choix de baisse est basé sur la consommation réelle de 2023, bien que celle-ci soit particulièrement difficile à appréhender au regard des problèmes de retard de facturation. Ainsi, en 2023, pour l'électricité, le montant des avoirs a souvent été égal au montant des factures, empêchant toute visibilité et projection sur le reste de l'année. Ce budget reste conséquent et représente 20 % du budget de fonctionnement de l'établissement ;
- une hausse de 6 % du budget ménage est survenue en avril 2023, et a conduit à porter le budget ménage à 562 000 € au BR n°1 2023, contre 530 000 € au BI 2023. Pour 2024, ce budget est porté à 550 000 €. Un nouveau marché devra être lancé au printemps et peut permettre de réduire les coûts, ou, à défaut, de les maintenir en augmentant la qualité des prestations ;
- l'entretien bâtiminaire et les contrats de maintenance, pour un montant de 880 500 €, soit une hausse de 92 500 € par rapport à l'année 2023. La consommation des crédits est essentiellement due à :
 - 192 000 € de petits travaux et d'achats de petits équipements et matériels ;
 - 469 000 € de contrats (chauffage, ascenseurs, incendie, surveillance bâtiments, etc.) ;
- les gros œuvres, pour un montant de 165 000 €, dont 65 000 € pour le clos couvert et la réfection de la toiture Titan.

iii) Dépenses de fonctionnement pour le pilotage

L'ensemble du pôle pilotage représente 2 317 872 € de dépenses en fonctionnement, se décomposant en plusieurs budgets, dont trois conséquents :

- celui du service à la communication et à la vie étudiante ;
- celui du service des ressources humaines ;
- celui de la DSIN.

Concernant le service à la communication et à la vie étudiante, deux enveloppes sont à relever : celle relative à l'organisation de la cérémonie de remise des diplômes, pour 76 000 € (+ 8 000 € par rapport au BI 2023) et le soutien apporté aux associations étudiantes et à l'organisation des activités d'intersemestre, pour 213 000 €, soit + 93 000 € par rapport à 2023. Cette hausse s'explique par un reliquat de 45 000 € de l'année antérieure, mais également par un rajustement des crédits en fonction des recettes afférentes (160 000 € de recettes budgétées sur la CVEC). L'enveloppe de fonctionnement de ce service est de 457 750 €, en hausse de 128 050 €.

Concernant le service des ressources humaines, une évolution notable concerne depuis 2022 l'appréhension du budget « formations des personnels ». Le budget formation représente 100 700 € des 140 595 € du budget de fonctionnement du service RH, soit 19 300 € de moins par rapport à 2023. Ces 100 700 € sont destinés à assurer l'ensemble des formations collectives et individuelles (dont les formations SSTE) du personnel.

La direction à la transition au numérique (DTN), devient la direction des systèmes d'information et du numérique (DSIN). Elle est désormais rattachée aux services supports et pilotage, et porte la stratégie numérique de l'UTBM. Comme décidé en 2023, la centralisation des achats de matériels informatiques est désormais effective sur le budget de la DSIN. Trois objectifs majeurs sont visés dans ce contexte :

- poursuivre la mise à niveau et le maintien en condition opérationnelle des infrastructures et des services numériques, et déployer la nouvelle politique de renouvellement de matériel informatique individuel ;
- accompagner les acteurs au développement des usages numériques ;
- moderniser le fonctionnement des services numériques.

Le budget de fonctionnement de la DSIN s'élève à 600 100 €. Il est en hausse de 37 474 € par rapport à 2023. Cela s'explique par plusieurs éléments. Les adhésions à l'AMUE et à l'association Cocktail représentent plus d'un tiers du budget (217 885 €). Une hausse de 5 % de ces cotisations a été appliquée sur le budget 2024. Enfin, la maintenance des serveurs représente un budget annuel de 71 064 € (maintenance, renouvellement du cœur de réseau, changement batteries onduleurs, etc.).

iv) Dépenses de fonctionnement des directions fonctionnelles

La direction à la recherche, aux études doctorales et à l'innovation (DREDI) gère la scolarité des masters et le budget lié à ces diplômes (notamment le paiement des missions des vacataires extérieurs, la promotion des diplômes par l'édition de plaquettes et flyers à destination des candidats, etc.). La DREDI soutient également l'activité doctorale, au travers les formations des docteurs et l'association DOCEO (docteurs de l'UTBM) dans ses missions d'animation scientifique : colloque dédié aux doctorants, écoles d'été et/ou d'hiver, événements sociaux, etc. Le budget de la DREDI est toujours

dédié à ces missions pour 2024 et il est de 6 500 €. Par ailleurs, comme chaque année l'UTBM alloue des crédits de fonctionnement aux unités de recherche au sein desquelles des personnels évoluent. Les montants alloués en fonctionnement aux unités de recherche s'élèvent, pour l'année 2024, à 160 500 €, contre 209 500 € inscrits au budget initial 2023 en raison de l'effort de tous au regard du budget contraint de l'établissement. Les dotations sont ventilées conformément à la clef commune au site Bourgogne Franche-Comté de répartition des crédits, comme suit :

- CIAD : 20 000 €, soit une baisse de 5 500 € par rapport au BR n°1 2023 ;
- ELLIAD ERCOS : 7 500 €, soit une baisse de 2 500 € par rapport au BR n°1 2023 ;
- FEMTO-ST : 70 000 €, soit une baisse de 20 000 € par rapport au BR n°1 2023 ;
- ICB : 56 000 €, soit une baisse de 15 000 € par rapport au BR n°1 2023 ;
- IRAMAT (LMC) : 3 500 €, soit une baisse de 3 000 € par rapport au BR n°1 2023.
- NIT : 3 500 €, soit une baisse de 3 000 € par rapport au BR n°1 2023.

La direction aux formations et à la pédagogie (DFP) organise et pilote la scolarité de l'ensemble des élèves-ingénieurs de l'établissement (TC, FISE, FISA), du recrutement et première inscription administrative dans une formation jusqu'à la diplomation. Ses orientations budgétaires sont définies par la politique des administrateurs de l'UTBM et les recommandations de la Commission des titres de l'ingénieur. Son budget au titre de l'année 2024 adresse cinq axes :

- l'activité courante de la direction : admissions, diplomation, gestion des salles et des emplois du temps, activités de promotion de l'établissement : 27 300 € ;
- le soutien à l'innovation pédagogique : appels à projet du CEVU (8 708 €), projets financés par la région Bourgogne Franche-Comté, projets PIA RITM-BFC (28 370 €), Serious Game (940 €), Ces projets font aussi l'objet de dépenses en investissement ;
- la gestion des missions liées aux enseignements proposés au sein de l'institut franco-chinois d'enseignement supérieur et de recherche UTSEUS à Shanghai, plateforme commune aux trois universités de technologie et à l'université de Shanghai. Ces budgets sont récurrents et soutiennent la mobilité des enseignants et des étudiants entre l'UTBM et l'UTSEUS : 193 600 € de frais de mission et d'accueil. Ce budget est équilibré par des recettes ;
- la gestion budgétaire du cycle de formation de tronc commun, pour permettre le fonctionnement des différentes unités de valeur. Le budget est de 12 264 € et correspond principalement aux dépenses de consommables destinées à la scolarité des étudiants sur les deux premières années.

v) Dépenses de fonctionnement du CRUNCH Lab

Les dépenses du CRUNCH Lab se décomposent en 4 catégories :

- le CRUNCH Time : il se déroulera du lundi 04 mars au vendredi 08 mars 2024 selon le format initié en 2023, soit sur cinq jours, de 13 h 30 à 18 h 30. 179 500 € sont ainsi budgétés pour organiser cet événement majeur, dont le rayonnement dépasse le cadre de notre région : il devrait être organisé simultanément à l'Université Agostinho Neto en Angola, ainsi qu'à l'Université de Lomé au Togo. Il ne sera pas organisé cette année simultanément à l'HEIG-VD (Yverdon-les-Bains, Suisse) pour un souci de calendrier ;
- le CRUNCH Maker Camp (8 700 €) ;
- le CRUNCH Scholar Camp (12 000 €) ;
- le fonctionnement du CRUNCH lab qui représente un budget de 29 800 €.

vi) Dépenses de fonctionnement du SAIC

Le SAIC est le support à de multiples programmes de recherche, soit dans le cas d'une contractualisation directe avec un partenaire industriel (recherche bipartite), soit dans le cadre de conventionnement avec les collectivités, sous la forme de subventions.

Le montant global des AE de fonctionnement du SAIC est de 1 283 394 €, pour 1 283 394 € de CP. Ces AE, égaux aux CP, s'expliquent par le faible décalage entre l'engagement de la commande en fin d'année et le paiement (différence de 8 842 € au compte financier 2022). Ce montant prévisionnel de dépenses de fonctionnement est en légère baisse par rapport au BR n°1 2023, de – 36 450 €, et est réparti de la manière suivante :

- 838 235 € pour les dépenses de fonctionnement prévues dans le cadre des programmes de recherche en cours, dont les principaux sont :
 - contrats industriels Projection Thermique : 150 000 € (ICB PMDM) ;
 - contrats industriels PVD : 40 000 € (Femto-ST Minamas) ;
 - contrats Industriels Poudres et SLM : 50 000 € (ICB PMDM) ;
- 200 000 € pour les dépenses de fonctionnement prévues dans le cadre des nouveaux programmes signés en 2024 ;
- d'autres dépenses (e-boutic, Editions, BQR, maintenance du matériel.) : 43 000 €.

c) Autorisations budgétaires d'investissement en AE et CP

Les AE en investissements (UTBM) sont en nette diminution, de – 1 487 010 €, par rapport au BR n°1 2023. Le montant de la section d'investissement s'élève pour ce budget initial 2024 à 6 932 794 €.

Cette diminution est essentiellement le fait de l'entité « Etablissement ». Ainsi, la baisse des crédits d'investissements entre le BR n°1 2023 et le budget initial 2024 s'élève à – 939 749 €. Concernant le SAIC, la baisse est de l'ordre de 547 261 €. L'évolution résulte de l'avancée des deux projets bâtimentaires phare du CPER 2016-2021 (réhabilitation intégrale du bâtiment A et réhabilitation partielle du bâtiment B / CRUNCH Lab sur le site de Belfort), de l'engagement des crédits et de la poursuite des décaissements sur l'année 2023.

i) Réhabilitation intégrale du bâtiment A

La livraison du bâtiment A est attendue pour avril 2024. Sa réhabilitation intégrale concerne principalement des salles d'enseignement banalisées (niveaux 1 et 2) et la bibliothèque du campus belfortain (actuellement hébergée dans des locaux hors domaine Etat) au niveau 0. La surface à traiter est de 4 320 m² sur trois niveaux. La rénovation de ce bâtiment s'inscrit dans le cadre du précédent Schéma Pluriannuel de Stratégie Immobilière de l'établissement (SPSI) visant à optimiser les surfaces de l'université.

A ce jour, tous les corps de métier interviennent sur le chantier excepté le gros œuvre, les contrôles de sécurité, et l'audiovisuel. L'aménagement extérieur est, quant à lui, planifié en mars 2024.

Le paiement des factures s'étalera sur l'ensemble de l'année 2024, notamment les décomptes généraux définitifs qui sont attendus pour l'été. La libération des retenues de garanties est prévue pour début 2025.

3 750 000 € d'AE sont donc ouvertes pour l'année 2024, pour 4 500 000 € de CP, afin de pouvoir solder le projet. Pour ce qui est du bâtiment A, une dotation aux amortissements sera comptabilisée sur les $\frac{3}{4}$ de l'année 2024.

ii) Réhabilitation partielle du bâtiment B (CRUNCH Lab)

Les travaux au rez de chaussée du bâtiment B qui accueille le CRUNCH Lab sont terminés. L'ouvrage a été réceptionné au 3eme trimestre 2023. Si l'impact sur la dotation aux amortissements a été peu significatif pour l'année 2023, les dotations aux amortissements seront plus conséquentes en 2024 en année pleine.

337 700 € d'AE sont ouvertes pour l'année 2024 afin de terminer l'aménagement complet du chantier (mobilier et aménagements extérieurs). Le fort montant de CP (700 000 €) s'explique par le décalage entre les avances versées à la SODEB (maître d'œuvre délégué) et la comptabilisation des factures dans le système d'information financier UTBM. Le décompte définitif n'est toujours pas reçu et il n'est pas certain que l'UTBM dispose des éléments avant la clôture. Aussi, à titre prudentiel, il a été décidé de procéder à des reports de CP.

iii) investissements des pôles

L'enveloppe d'investissements a été revue à la baisse. En effet, au regard de la situation budgétaire, il s'agit de ne pas affaiblir plus le fonds de roulement sur lequel il est amené de puiser pour faire face aux dépenses de fonctionnement et de projeter de manière précise la dotation aux amortissements liés à tout nouvel achat entraînant une immobilisation.

Les demandes d'investissement du pôle « Mobilités et Transports du Futur » pour l'année 2024 s'élèvent à 17 460 €, soit une baisse de 65 355 €. Ils concernent un logiciel et le remplacement d'un banc de mesure. Une demande d'investissement 2024 sur un simulateur de conduite a par ailleurs pu être engagé sur l'année 2023.

La section d'investissement 2024 du pôle « Industrie 4.0 » s'élève à 101 300 € (116 300 € en CP), contre 328 601 € inscrits au budget 2023. L'arbitrage opéré a été important, sans pour autant altérer l'activité du pôle. Ces investissements se répartissent de la manière suivante :

- 24 000 € budgétés pour l'achat d'un four à 1800°C pour la salle matériaux P206 ;
- 15 000 € engagés en 2023 pour un robot humanoïde qui seront payés en 2024 (salle robotique) ;
- 15 300 € pour l'équipement de la salle robotique P217 ;
- 62 000 € d'investissements liés à de nouveaux projets.

Les investissements 2024 du pôle « Energie – informatique » s'élèvent à 105 782 €, et s'articulent principalement autour de la sécurité du bâtiment F (58 000 €) et de matériels destinés à la FISE « Energie » (37 782 €).

iv) Investissements au SAIC

Le montant prévisionnel des dépenses d'investissement 2024 connaît une forte baisse par rapport à l'exercice précédent (- 547 261 €) et s'explique principalement par la fin du programme ECO-CAMPUS (800 000 € prévus en 2023). Aucun autre programme d'investissement n'est prévu pour le moment.

Le montant prévisionnel porté à 966 482 € est réparti de la manière suivante :

- 666 482 € pour les dépenses d'investissement prévues dans le cadre des programmes de recherche en cours ;
- 300 000 € pour les dépenses de d'investissement prévues dans le cadre des nouveaux programmes.

Deux projets se distinguent par leur montant :

- le projet Nanomédecine pour 150 000 € ;
- le projet Equipex Continuum pour 100 000 €.

d) Prévisions de recettes

Les recettes sont présentées en termes de recettes encaissées (RE), pendant des crédits de paiement (CP) pour les dépenses.

La principale source de financement de l'UTBM provient de la subvention pour charges de service public (SCSP). La pré-notification pour l'année 2024 s'élève à 30 714 041 € pour l'année 2024, soit une légère hausse de 264 685 € par rapport au BR n°1 2023. Elle représente 66 % des recettes budgétées.

Les recettes liées aux droits d'inscription (800 000 €) sont revues à la baisse (-190 000 €) par rapport aux années précédentes, en raison de la baisse du nombre d'étudiants inscrits, conséquence directe de l'entrée en vigueur du Bachelor universitaire de technologie (BUT).

Les recettes de formation continue sont en hausse, et atteignent 258 380 € (195 953 € au BI 2023) et sont basées sur une prévision du nombre de stagiaires inscrits à ces formations : nombre réel pour cycles déjà démarrés et estimation pour cycles à venir.

Par ailleurs, les droits d'inscription liés à la formation de styliste-prototypiste (« Espéra SBARRO ») constituent une recette importante de 148 500 €. Elle est néanmoins en baisse de 61 500 € par rapport au BI 2023, suite à une diminution du nombre d'inscriptions (5 stagiaires en moins sur la session 2023-2024, par rapport à la session 2022-2023). Enfin, les subventions PMA pour Esperra Sbarro sont reconduites pour 2024 : 30 000 € en fonctionnement et 17 500 € en subvention d'investissement.

La recette de la taxe d'apprentissage est, elle aussi revue à la baisse au regard de la réforme de 2018. 390 000 € ont été budgétés en 2024, contre 600 000 € en 2023, soit une baisse de 210 000 €. L'approche se veut volontairement prudente : la réforme de la taxe d'apprentissage est responsable d'une baisse significative depuis la réforme de 2018. Dès 2019, le solde versé aux établissements de formation a été réduit de 23 % à 13 %. Les montants perçus par l'UTBM en ont alors été amenuisés. Entre 2016 et 2019, ces recettes représentaient annuellement 750 à 800 k€ : elles ont chuté à près de 500 k€ en 2020 pour remonter aux environs de 600 k€ en 2022.

En 2023, le système de versement du solde a été totalement transformé. Les versements, qui étaient directement transmis par les entreprises, sont dorénavant intégrés à la Déclaration sociale nominative

(DSN) des entreprises et payés à l'URSSAF (principal organisme collecteur avec la MSA). Pour orienter le solde vers tel ou tel établissement éligible, les entreprises doivent maintenant opérer une étape supplémentaire non obligatoire. Elles doivent se connecter via net-entreprises.fr au nouveau site Web SOLTéA géré par la Caisse des dépôts (CDC), gestionnaire de ces fonds suite à l'ordonnance 2021-797 du 23 juin 2021. Sur ce site Web, elles peuvent flécher x % de leur solde vers un établissement ou une formation éligible. La CDC a largement communiqué sur cette nouvelle procédure. Elle a ouvert la plateforme aux entreprises fin mai 2023 pour qu'elles effectuent leur fléchage. Malgré cette communication et celle des établissements, peu d'entreprises se sont connectées avant l'été. C'est pourquoi la date limite de fléchage, qui avait été donnée au 5 septembre, a été reportée au 5 octobre. La CDC a précisé que les fonds non fléchés à cette date seront entièrement redistribués aux établissements éligibles (modulo les prélèvements URSSAF et CDC). Toutefois, les critères réglementaires de répartition ne sont pas encore connus. A cette période de l'année 2023, l'UTBM ignore toujours le montant de la taxe d'apprentissage qu'elle percevra pour 2023.

Les autres subventions publiques, très significatives, sont estimées à 9 047 969 €. Pour les plus notables, on recensera :

- 906 974 €, *via* le département et Grand Belfort communauté d'agglomération pour le bâtiment A ;
- 2 990 000 €, *via* le Conseil régional Bourgogne Franche-Comté, dans le cadre de la réhabilitation du bâtiment A (site de Belfort) ;
- 1 000 000 € *via* le Conseil régional Bourgogne Franche-Comté, dans le cadre de la réhabilitation du bâtiment B (site de Belfort) : solde de la subvention ;
- 1 681 322 € de financements publics sous convention SAIC ;
- 360 000 € au titre d'UTSEUS ;
- 135 110 € de refacturation de personnels mise à disposition à leur demande (CNAM et DO Mobicampus) ;
- 141 400 € pour l'action du projet « territoire d'innovation » intitulée « Belfort E-START ».

Enfin, une perspective de 1 364 500 € de recettes propres émanent :

- de recettes du pôle formation de l'UIMM, dans le cadre des formations d'ingénieur par la voie de l'apprentissage (1 150 000 €) ;
- de recettes de l'ANCT dans le cadre de la labellisation « manufacture de proximité » du CRUNCH Lab (134 500 €) ;
- la refacturation des fluides au CROUS (site de Sevenans) : 80 000 €.

Le montant total des recettes prévu au budget SAIC 2024 s'élève à 4 505 740 €, soit un prévisionnel quasi stable par rapport au budget 2023 (- 6,39 %, soit une baisse de 307 953 €).

La répartition prévisionnelle des recettes 2024 par type de financement est la suivante :

- financements publics : 1 681 322 €,
- financements privés : 2 064 418 €,
- autres financements (Com, Edition, e-Boutic, etc.) : 60 000 €,
- financements pour les programmes à venir en 2024 : 700 000 €.

L'activité partenariale a pris une place très importante dans l'activité du SAIC depuis la reprise de l'activité PERSEE au 01/01/2015. Cela se confirme encore dans le budget 2024, avec des recettes en provenance des entreprises évaluées à 1 864 418 € (soit 43 % du total des recettes prévisionnelles).

Les financements publics sont estimés à 1 681 322 € et sont portés notamment par les fonds FEDER du fait de 2 projets INTERREG (Placodist et OPTIREVE) et un programme FEDER très important (Projet BIENADOM – Nanomédecine – Subvention prévue : 4 352 073 €).

La Région soutient toujours les activités de recherche UTBM mais il est noté une baisse depuis quelques années. Les recettes prévisionnelles sont évaluées à 368 992 € (soit une baisse de 56 % par rapport à l'exercice 2023) dont 275 741 € en recettes d'investissement.

PMA apporte son soutien aux équipes de recherche UTBM (ELLIAD-ERCOS, CIAD, FEMTO-RECITS, ICB-CO2M) à hauteur de 159 976 €, soutien constant par rapport aux années précédentes.

Les recettes ANR et UE sont assez faibles, mais elles devraient être plus importantes (prévues dans la partie valorisation) du fait de la reprise en gestion des nouveaux projets depuis le 01/01/2023. 3 projets en montage ANR devraient débuter courant 2024.

Ainsi, le total globalisé des recettes s'élève à 46 884 757 €, soit une hausse de 529 977 € par rapport au BI 2023 et une baisse de 456 705 € au regard du BR n°1 2023. Relativement aux soldes budgétaires, c'est-à-dire à la différence entre les recettes et les dépenses financée sur un même exercice :

- il est déficitaire pour l'établissement : - 1 586 150 € ;
- il est excédentaire pour le SAIC : 469 882 €.

3. Equilibre financier

3.1. Tableau 4 – Equilibre financier

Le tableau d'équilibre financier permet d'apprécier l'équilibre du budget soumis au vote.

Les besoins s'expriment comme suit :

- un solde budgétaire négatif de la société Etablissement : - 1 586 150 € ;
- une TVA collectée à décaisser pour les prestations de recherche : - 473 011 € ;
- des opérations pour compte de tiers décrites ci-après, notamment les bourses Erasmus et le PIA3 CMQ Mobicampus : 2 481 647 €.

Les ressources s'expriment comme suit :

- un solde budgétaire positif du SAIC : 469 882 € ;
- une TVA déductible à encaisser sur les prestations de recherche : 283 932 € ;
- des opérations pour comptes de tiers : 2 261 855 €.

Les besoins (4 070 926 €) étant supérieurs aux financements (2 545 787 €), il en résulte une variation négative de trésorerie de – 1 525 139 €.

3.2. Tableau 5 – Opérations pour compte de tiers

Les opérations pour compte de tiers concernent :

- les bourses à la mobilité internationale Erasmus, qui ne sont plus budgétaires (seul l'organisation Erasmus l'est restée). Chaque année de lancement d'un nouveau programme Erasmus, un déséquilibre est constaté entre le financement des bourses et les recettes versées. En effet, pour un programme de deux ans, seulement 80 % de la somme est versée, les 20 % restants l'étant à la fin du programme. Ces 20 % restent donc à avancer sur la trésorerie de l'établissement. Sur les deux programmes en cours, KA 131 et KA 171, il est ainsi constaté 547 821 € de décaissement pour 450 248 € d'encaissement, soit un déficit de trésorerie de 97 573 € ;
- les aides à mobilité internationale, *via* le Conseil régional Bourgogne Franche-Comté, équilibrées à 80 800 € ;
- l'accompagnement des porteurs d'action du programme PIA3 MOBICAMPUS³, à hauteur de 1 730 807 € de paiement et d'appel de fonds à la Caisse des dépôts et consignation (CDC), pour

³ Le PIA3 Mobicampus est un projet porté par l'UTBM. Il repose sur trois axes complémentaires :

- créer de nouvelles formations initiales et continues pour répondre aux besoins des entreprises de la filière « Automobile et mobilités » ;
- développer et expérimenter de nouveaux outils pédagogiques pour améliorer la diffusion des connaissances et favoriser l'appropriation des compétences ;
- faire de Mobicampus l'acteur de référence pour coordonner et intensifier les interactions entre les apprenants, les formateurs et les employeurs du territoire.

Ce projet intègre 27 partenaires pour 23 actions, l'UTBM étant chef de file du consortium. Ce programme est doté d'un budget de 10 265 931 €, dont un financement de l'Etat *via* la Caisse des dépôts de 4 000 000 €. Une première avance de 20 % a été allouée à l'UTBM, soit 800 000 €. Elle est redistribuée aux partenaires débutant leurs actions. Immédiatement après, un appel de fonds de 70% a eu lieu et sera reversé lors des justifications des dépenses au mois d'avril et septembre, pour 2 800 000 €.

un reversement de 1 853 026 €. La part UTBM, en tant que porteur et en tant que partenaire, n'est pas prise en compte dans le tableau 5, ces dépenses étant budgétaires (retrouvées à la fois en AE et en CP).

4. Soutenabilité du budget

4.1. Analyse des agrégats budgétaires

Ils sont destinés à permettre une analyse de la soutenabilité du budget de l'établissement.

Les restes à payer (RAP) correspondent à la différence entre les AE consommées et les paiements effectués sur ces engagements. Ils permettent ainsi d'évaluer les paiements qui devront intervenir sur un ou des exercices ultérieurs, compte-tenu des engagements souscrits. Ils s'élèvent à 7 093 096 €. Ce fort montant s'explique par les opérations immobilières conséquentes de l'établissement, notamment le bâtiment A dont la fin des travaux est prévue au printemps 2024. Le paiement des factures s'étalera sur l'ensemble de l'année 2024.

Ce montant sera nécessairement ajusté à l'occasion du compte financier 2023, et fera l'objet d'une correction dans le prochain budget rectificatif. Le solde budgétaire prévisionnel annuel est déficitaire de 1 116 268 €. Le montant du prélèvement au fonds de roulement pour 2024 est identique. Ce solde budgétaire est un élément qui doit être analysé au regard des opérations pluriannuelles en cours (tableaux 9 et 10).

4.2. Analyse des tableaux 9 et 10 – Programmes pluriannuels et programmes de recherche

Les tableaux 9 et 10 des opérations pluriannuelles permettent d'apprécier la soutenabilité des opérations sur la durée.

Les programmes pluriannuels (PPI) sont au nombre de quatre, dont les plus importants sont la réhabilitation complète du bâtiment A et la partie partielle du bâtiment B (CRUNCH Lab). Les programmes de recherche du tableau 9 sont ceux ayant débuté postérieurement à la mise en œuvre de la GBCP, soit 2017. Les programmes antérieurs ne sont pas ici repris, dès lors que leur prise en compte génère des incohérences liées aux notions d'autorisations d'engagement et de crédits de paiement.

a) Programmes pluriannuels

Ces derniers s'élèvent à 19 183 989 € et sont les suivants :

- réhabilitation complète du bâtiment A : montant de l'opération de 11 450 000 €, (500 000 € d'autofinancement ont été ajoutés en 2022 afin de palier l'augmentation des matières premières, principalement des huisseries), dont 10 150 000 € de financement ont d'ores et déjà été notifiés. La livraison du bâtiment est prévue pour avril 2024. Le montant des crédits d'engagement s'élève à 3 750 000 € pour 4 500 000 € de crédits de paiement ;
- clos couvert : le montant de l'opération est de 1 214 650 €. Pour 2024, les crédits d'engagement sont de 65 000 €, pour une estimation de 235 450 € de crédits de paiement, dont 170 450 € de reports pour des factures à recevoir. Les travaux 2024 s'orienteront vers la réfection de la toiture de la plateforme Titan (site de Sevenans) ;

- mise en accessibilité : ce suivi a été supprimé des tableaux 9 et 10 compte-tenu de la difficulté à renseigner de manière précise ce type de projet. En effet, les travaux de mise en accessibilité sont inclus dans l'ensemble de travaux de réhabilitation ou de rénovation ;
- réhabilitation partielle du bâtiment B : montant de l'opération de 5 650 000 €, dont 2 000 000 € d'autofinancement et 3 650 000 € d'apport du Conseil régional Bourgogne Franche-Comté, via le contrat métropolitain d'une part (1 650 000 €), via le PAIR d'autre part (2 000 000 €). Les crédits d'engagement sont estimés à 337 700 € pour 943 000 € de crédits de paiement. La livraison du bâtiment B ayant eu lieu en septembre 2023, ce projet sera donc soldé définitivement en 2024. Etant toujours dans l'attente du décompte général définitif, de la révision des prix, une prudence est requise quant à l'enveloppe de CP afin de solder ce projet.

Les nouveaux PPI apparus en 2023 sont en cours de réalisation, dans le cadre du CPER 2021/2027 :

- rénovation partielle du bâtiment PONT (1^{ère} tranche) : 250 000 € de budget d'engagement de paiement sont budgétés pour les études de maîtrise d'œuvre et le démarrage travaux associés priorités ;
- construction du bâtiment M' : 40 000 € de budget d'engagement de paiement pour les études de maîtrises d'œuvre ;
- réhabilitation du bâtiment C : 200 000 € de budget d'engagement de paiement pour démarrage travaux priorités ;

Pour ces projets, le montant des autorisations d'engagement est de 490 000 €, pour un total de crédits de paiement de 490 000 €.

La mise en œuvre de ces projets pluriannuels de l'établissement requiert un prélèvement sur la trésorerie de – 1 525 139 €.

b) Programmes de recherche

Le tableau 9 permet de suivre deux types de programmes de recherche :

- les activités bipartites et les contrats CIFRE ;
- les programmes de recherche sur conventions.

La reprogrammation sur les années N+x ne peut avoir lieu qu'après la clôture de l'exercice, étant donné que les titres de recettes sont édités à hauteur de la dépense qu'en fin d'année, après la fermeture des commandes (le 1^{er} décembre pour l'année 2023). Le montant des programmes de recherche en cours est de 9 152 364 €, hors contrat commencés avant 2017. Comme évoqué précédemment, il n'est possible de suivre au tableau 9 que les programmes créés à partir de 2017.

Les contrats de recherche représentent 6 296 626 € et les prestations et CIFRE comptent pour 2 855 738 €.

4.3. Analyse des Tableaux 6 et 7 – Soutenabilité budgétaire et tableau 11 de synthèse budgétaire et comptable

Les agrégats comptables sont destinés à présenter la situation patrimoniale de l'établissement. Le résultat prévisionnel projeté pour l'UTBM se traduit par une perte de – 1 640 938 €. Il se décompose comme suit :

- établissement : - 1 847 785 € ;
- SAIC : + 206 847 € ;

La capacité d'autofinancement (CAF) projetée pour l'UTBM est positive pour 159 715 €. Elle se décompose comme suit :

- établissement : - 272 667 € ;
- SAIC : + 432 382 € ;

Enfin, le prélèvement sur fonds de roulement s'élève à – 1 116 269 €. Il se décompose comme suit :

- établissement : - 1 586 151 € ;
- SAIC : + 469 882 € ;

La situation du fonds de roulement, s'élevant à 8 920 814 €, permet d'absorber les investissements non financés par un prélèvement sur le fonds de roulement. De même, la trésorerie, s'élevant à 10 866 470 €, marque une santé financière saine de l'établissement, malgré la baisse enregistrée. Ce fonds de roulement représente un équivalent de 81 jours de dépenses de fonctionnement, contre 93 jours au BR n°1 2023.

Compte-tenu de la situation patrimoniale particulièrement difficile, ce fonds de roulement ne permet plus de poursuivre la politique d'investissements à la même hauteur d'autofinancement, une partie du fonds de roulement étant utilisée pour abonder le fonctionnement (fluides et inflation) et prendre en charge une partie des mesures salariales décidées par l'Etat mais compensée que partiellement. Cela obère donc fortement la politique d'investissement de l'UTBM, et donc son développement.

Projet annuel de performance de l'UTBM (2024)

Table des matières

Préambule.....	2
I - La réussite des étudiants	3
PF1 - Diplômés UTBM ayant suivi un cycle préparatoire	3
PF2 - Taux d'étudiants validant le cycle préparatoire en 4 semestre d'études ou moins.....	3
PF3 - Taux d'étudiants validant le cycle d'ingénieur en 6 semestre d'études ou moins.....	4
PF4 - Taux d'étudiants en cycle préparatoire réorientés chaque année	5
PF5 - Taux d'étudiants en cycle d'ingénieur réorientés chaque année.....	6
PF9 - Taux primo-arrivants réorientés et démissionnaires chaque année.....	7
Taux d'insertion professionnelle des diplômés à 6 mois après le diplôme obtenu	8
Part d'étudiants diplômés poursuivant leurs études en doctorat	8
Mobilité internationale : part des étudiants étrangers issus d'un système éducatif étranger (mobilité entrante).....	8
Mobilité internationale : part des diplômés ayant effectué une mobilité sortante (mobilité sortante d'au moins trois mois)	9
II - Une recherche forte portée par une politique de valorisation.....	10
Montant des subventions accordées aux laboratoires de recherche	10
Indicateurs bibliométriques	10
Montant des ressources apportées par les contrats de recherche passés avec les entreprises	11
Montant des contrats signés avec les entreprises sur la période du 1er janvier au 30 septembre 2023	11
III. Vie étudiante	13
Financements d'actions des services chargés de la vie étudiante	14
IV - Une gestion financière efficace et prospective	16
Développement des ressources propres encaissables : Droits d'inscription	16
Développement des ressources propres encaissables : Formation continue.....	16
Développement des ressources propres encaissables : Taxe d'apprentissage.....	16
Développement des ressources propres encaissables : Contrats et prestations de recherche	17
Développement des ressources propres encaissables : Subventions (hors SCSP).....	17
Développement des ressources propres encaissables : Autres recettes "non comptabilisées"	17
Développement des ressources propres encaissables : Dons et legs des fondations	18
Développement des ressources propres encaissables : Produits exceptionnels	18
Développement des ressources propres encaissables : Autres ressources propres	18
Développement des ressources propres encaissables : Total.....	18

Préambule

Le projet annuel de performance (PAP) 2024 de l'UTBM est annexé aux documents budgétaires soumis au vote du Conseil d'administration.

Selon l'article R719-55 du Code de l'éducation, le projet annuel de performances de l'établissement présente les objectifs poursuivis. Il comporte des indicateurs d'efficience, d'efficacité et de qualité du service public de l'enseignement supérieur, défini à l'article [L. 123-3](#) du Code.

Le PAP permet aussi de mesurer annuellement l'atteinte des objectifs prévus au contrat pluriannuel d'établissement.

Ces indicateurs, qui sont établis en cohérence avec ceux des programmes ministériels dont les établissements relèvent, concourent à l'information du Conseil d'administration et des responsables des programmes ministériels, ainsi qu'au suivi du contrat pluriannuel d'établissement.

Les universités de technologie sont des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel. Placées sous la tutelle du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, elles délivrent des diplômes d'Etat. A la fois grandes écoles d'ingénieurs et universités, elles occupent une place originale au sein de l'enseignement supérieur français.

En ce sens, le PAP de l'établissement ne peut s'inscrire pleinement dans les indicateurs définis principalement pour des universités pluridisciplinaires, puisque 90 % de ses étudiants relèvent des formations d'ingénieurs et 10 % des formations de Masters. La plupart des critères liés à la formation s'inscrivent à cet égard dans le référentiel des critères de la Conférence des titres d'ingénieur (Cti).

Par son statut particulier, le PAP vise par ailleurs une série de publics multiples :

- en tant qu'EPSCP : les usagers du service public d'enseignement supérieur que sont les étudiants (élèves ingénieurs de l'UTBM, étudiants en Master ou docteurs) ;
- en tant qu'établissement passé aux responsabilités et compétences élargies : les personnels de l'UTBM (enseignants-chercheurs, enseignants chercheurs contractuels, professeurs du second degré, vacataires, personnels BIATSS) ;
- en tant que prestataire de services : les entreprises bénéficiant des prestations matérielles et intellectuelles de l'université par le biais des contrats de recherche ou des contrats de prestation ;
- en tant qu'opérateur de l'Etat : les autorités de tutelle relevant du Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation ;
- en tant qu'administration publique : les collectivités territoriales (Région Bourgogne France Comté, Grand Belfort communauté d'agglomération, Pays de Montbéliard Agglomération, Département du territoire de Belfort, Ville de Belfort) qui interviennent très largement dans le financement des projets de l'Etablissement.

C'est pourquoi le PAP présenté présentera plusieurs indicateurs liés à :

- la réussite des étudiants (I) ;
- la vie étudiante (II) ;
- la recherche (III) ;
- le pilotage de l'établissement (IV).

I - La réussite des étudiants

PF1 - Diplômés UTBM ayant suivi un cycle préparatoire

Données

Année d'obtention du diplôme	2016/2017	2017/2018	2018/2019	2019/2020	2020/2021	2021-2022	2022-2023
Nombre de diplômés	630	581	645	634	561	574	528
- dont issus du cycle préparatoire UTBM	162	158	155	172	186	228	212
- dont issus d'une CPGE	74	70	68	69	55	37	46
- dont issus d'une du cycle préparatoire d'une UT	13	11	4	28	36	40	29

Indicateurs

Année d'obtention du diplôme	2016/2017	2017/2018	2018/2019	2019/2020	2020/2021	2021-2022	2022-2023
FP1-1 Nombre de diplômés Ingénieur UTBM	630	581	645	634	561	574	528
FP1-2 Taux de diplômés Ingénieur UTBM ayant suivi un cycle préparatoire dans une UT ou une CPGE	39,52%	41,14%	35,19%	42,43%	49,38%	53,14%	54,36%
FP1-3 Taux de diplômés Ingénieur UTBM ayant suivi un cycle préparatoire dans une UT (autre que l'UTBM) ou une CPGE	13,81%	13,94%	11,16%	15,30%	16,22%	13,41%	14,20%

Commentaire : Dans la lignée des années précédentes, le travail conduit pour renforcer le parcours en 5 ans au sein de l'UTBM porte ses fruits. Ainsi, l'augmentation du nombre de diplômés issus du cycle préparatoire continue à augmenter, pour dépasser depuis 2022 la moitié de la promotion de diplômés.

PF2 - Taux d'étudiants validant le cycle préparatoire en 4 semestre d'études ou moins

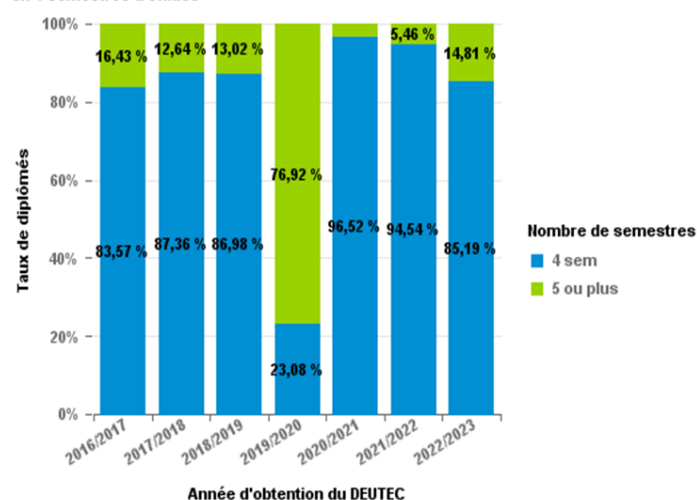
Données

Année d'obtention du DEUTEC	2016/2017			2017/2018			2018/2019			2019/2020			2020/2021			2021/2022			2022-2023		
Nombre Semestre (seuil à 4)	1	2	3	1	2	3	1	2	3	1	2	3	1	2	3	1	2	3	1	2	3
Diplômés cohorte	173	34	207	152	22	174	167	25	192	6	20	26	388	14	402	173	10	183	115	20	135

1 → 4 semestres ou moins ; 2 → 5 semestres ou moins ; 3 → total de l'année

L'année 2019/2020 inclut uniquement les diplômés du semestre d'automne 2019. En effet, suite à la crise sanitaire, le jury de diplôme du semestre de printemps 2020 a été reporté, ce jury s'est déroulé en même temps que celui du semestre d'automne 2020.

PF2-1 - Taux d'étudiants validant le cycle préparatoire en 4 semestres d'études



Commentaire : Malgré une baisse, le taux d'étudiants validant le cycle préparatoire en 4 semestres demeure excellent. Les actions de remédiation, de tutorat et les implications fortes des équipes pédagogiques sont efficaces et efficientes.

PF3 - Taux d'étudiants validant le cycle d'ingénieur en 6 semestre d'études ou moins

Données

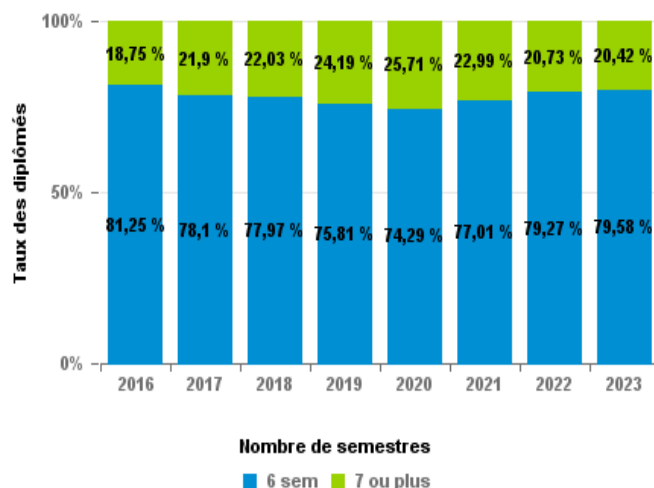
Année d'obtention du diplôme	2016/2017			2017/2018			2018/2019			2019/2020			2020/2021			2021/2022			2022/2023		
Nombre Semestre	1	2	3	1	2	3	1	2	3	1	2	3	1	2	3	1	2	3	1	2	3
Nombre de diplômés	492	138	630	454	130	584	489	156	645	471	163	634	432	129	561	453	118	571			

1 → 6 ou moins ; 2 → 7 ou plus ; 3 → total de l'année

Indicateurs

Année d'obtention du diplôme	2016/2017	2017/2018	2018/2019	2019/2020	2020/2021	2021/2022	2022/2023
PF3-1 - Taux de diplômés validant le cycle d'ingénieur en 6 semestres d'études ou moins	78,10%	77,74%	75,81%	74,29%	77,01%	79,27%	79,58%
PF3-2 Nombre de diplômés issus de l'UTSEUS ayant validé le cycle d'ingénieur UTBM	13	11	3	28	36	40	28
PF3-3 Nombre de diplômés issus de l'UTSEUS ayant validé le cycle d'ingénieur UTBM en 6 semestres ou moins	13	8	1	28	33	40	26

Commentaire : Le taux d'étudiants validant le cycle d'ingénieur en 6 semestres d'étude demeure également élevé et atteint même son niveau le plus élevé depuis l'année universitaire 2016/2017. L'accompagnement mis en place par l'établissement se poursuit pour maintenir cet indicateur.



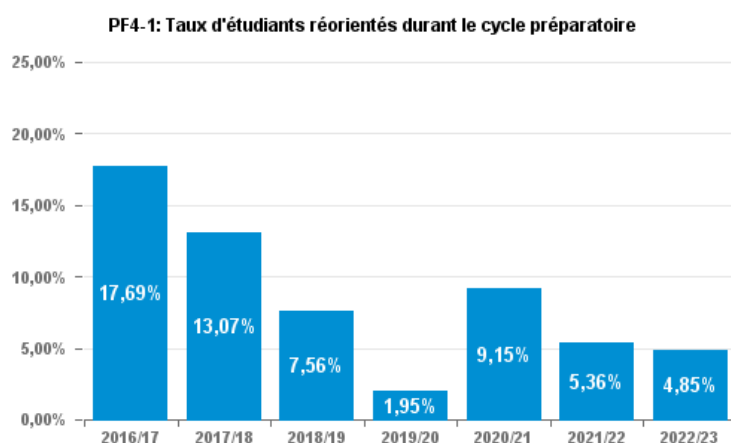
PF4 - Taux d'étudiants en cycle préparatoire réorientés chaque année

Données

Année de première inscription en cycle préparatoire UTBM	2016/17	2017/18	2018/19	2019/20	2020/21	2021/22	2022/23
Nombre d'inscrits	277	283	291	307	295	280	268
Nombre de réorientés	49	37	22	7	23	10	13
Nombre de démissions	16	19	14	33	17	12	15

Indicateurs

Année de première inscription en cycle préparatoire UTBM	2016/17	2017/18	2018/19	2019/20	2020/21	2021/22	2022/23
PF4-1: Taux d'étudiants réorientés durant le cycle préparatoire	17,69%	13,07%	7,56%	1,95%	9,15%	5,36%	4,85%



Commentaire : Ce taux d'étudiants réorientés, qui inclut également les démissions, continue à diminuer ce qui est cohérente avec les indicateurs précédents, et les moyens mis en oeuvre par l'établissement pour accompagner la réussite étudiante.

PF5 - Taux d'étudiants en cycle d'ingénieur réorientés chaque année

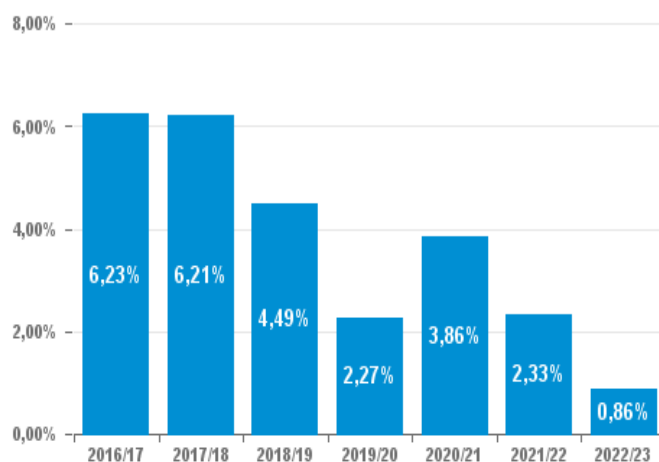
Données

Année de première inscription en cycle ingénieur UTBM	2016/17	2017/18	2018/19	2019/20	2020/21	2021/22	2022/23
Nombre d'inscrits	722	692	623	618	622	643	580
Nombre de réorientés	45	43	28	14	24	15	5
Nombre de démissions	18	15	25	16	30	36	21

Indicateurs

Nbre de réorientés par niveau du semestre ingénieur	1	2	3	4	5	6	10	Total
2016/17	5	30	4	3	2	0	1	45
2017/18	5	27	6	3	2	0		43
2018/19	3	20	4	0	0	1		28
2019/20	2	1	4	5	0	2		14
2020/21	2	8	9	5	0	0		24
2021/22	0	13	2	0	0			15
2022/23	1	4	0					5
Total	18	103	29	16	4	3	1	174

PF5-1: Taux d'étudiants réorientés durant le cycle ingénieur



Commentaire : Ce taux d'étudiants réorientés, qui inclut également les démissions, continue à diminuer ce qui est cohérente avec les indicateurs précédents et les moyens mis en œuvre par l'établissement pour accompagner la réussite étudiante. Les bons résultats de cet indicateur sont également à mettre au crédit de l'accompagnement à la définition du projet professionnel mis en place dès le cycle de TC.

PF9 - Taux primo-arrivants réorientés et démissionnaires chaque année

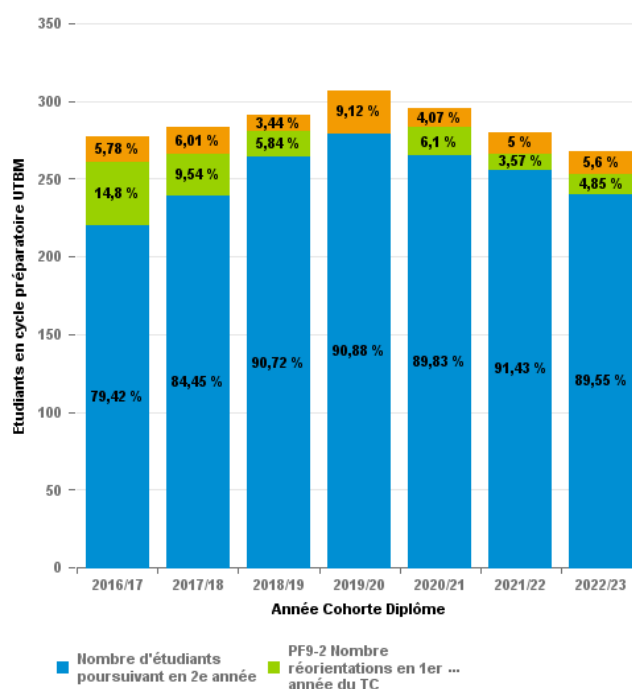
Données

Année de première inscription en cycle préparatoire UTBM	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Inscrits	277	283	291	307	295	280	268
Réorientation	49	37	22	6	27	15	13
Démisions	16	19	14	33	15	19	15

Indicateurs

Année de première inscription en cycle préparatoire UTBM	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Démisionnaires 1 ^{ère} année TC	16	17	10	28	12	14	15
Réorientation 1 ^{ère} année de TC	41	27	17	0	18	10	13
Taux de passage en 2 ^e année de TC	79,42%	84,45%	90,72%	90,88%	89,83%	91,43%	89,55%

Commentaire : La diminution du nombre de réorientations et de démissions est le résultat de la qualité de l'accompagnement pédagogique en première année et du recrutement minutieux mis en place lors du concours d'entrée.



Taux d'insertion professionnelle des diplômés à 6 mois après le diplôme obtenu

Date de mesure (année universitaire)	Valeur 2016 (2015-2016)	Valeur 2017 (2016-2017)	Valeur 2018 (2017-2018)	Valeur 2019 (2018-2019)	Valeur 2020 (2019-2020)	Valeur 2021 (2020-2021)	Valeur 2022 (2021-2022)	Valeur 2023 (2022-2023)	Cible
	90,0%	94,0%	97,0%	88,0%	72,5%	89,5%	90,5%	En 2024	95,0 %

Commentaires : C'est la 4^e année consécutive d'amélioration de la situation concernant l'insertion professionnelle. Elle se fait avec une nette réduction du délai de recherche du 1^{er} emploi pour la promotion diplômée en 2022, avec un niveau inédit de 90,5% de taux d'insertion à 6 mois après l'obtention du diplôme.

Part d'étudiants diplômés poursuivant leurs études en doctorat

Date de mesure (année universitaire n+1)	Valeur 2017 (2016-2017)	Valeur 2018 (2017-2018)	Valeur 2019 (2018-2019)	Valeur 2020 (2019-2020)	Valeur 2021 (2020-2021)	Valeur 2022 (2021-2022)	Valeur 2023 (2022-2023)	Cible
	1,3%	1,3%	1,9%	0,9%	0,8%	1,8%	0,5 %	2,0%

Commentaires : La tendance est identique qu'au plan national, avec un désintérêt pour les carrières académiques. A l'UTBM, cette part d'étudiants diplômés est d'autant plus faible au regard du taux d'insertion professionnelle des diplômés à 6 mois. Des actions de l'établissement en faveur de l'acculturation à la recherche et un séminaire conjoint entre le CEVU et le Conseil Scientifique sont menés pour sensibiliser sur ce point.

Mobilité internationale : part des étudiants étrangers issus d'un système éducatif étranger (mobilité entrante)

Date de mesure (année universitaire)	Valeur 2016 (2015-2016)	Valeur 2017 (2016-2017)	Valeur 2018 (2017-2018)	Valeur 2019 (2018-2019)	Valeur 2020 (2019-2020)	Valeur 2021 (2020-2021)	Valeur 2022 (2021-2022)	Valeur 2023 (2022-2023)	Cible
	15,2%	17,0%	17,1%	17,5%	16,5%	13,0%	12,3%	11,6%	17,0 %

Commentaires : Plusieurs facteurs continuent d'impacter la part des étudiants étrangers issus d'un système éducatif étranger qui a encore diminué en 2022-2023.

La situation économique des étudiants, combinée à l'application des droits différenciés, réduit la possibilité pour les étudiants extracommunautaires d'envisager une mobilité. En effet, d'après une enquête menée en novembre 2022 par Campus France sur l'impact économique des étudiants internationaux, il s'avère que l'entourage familial est la première source de financement du séjour d'études. Or, les conséquences de la crise Covid sont encore ressenties par ces étudiants qui témoignent d'un impact négatif important sur leurs revenus. Par ailleurs, la difficulté d'obtention de visa de certains des étudiants étrangers a également joué un rôle quant aux possibilités de déplacement. Comme indiqué lors du dernier rapport, une enquête menée par la CDEFI révèle que plus de la moitié des étudiants internationaux primo-entrants en école d'ingénieur ont subi des difficultés pour obtenir un visa pour la rentrée de 2022. Enfin, la mobilité entrante est d'autant plus importante que des cycles complets par semestre sont dispensés en amphithéâtres.

Mobilité internationale : part des diplômés ayant effectué une mobilité sortante (mobilité sortante d'au moins trois mois)

Date de mesure (année universitaire)	Valeur 2016 (2015-2016)	Valeur 2017 (2016-2017)	Valeur 2018 (2017-2018)	Valeur 2019 (2018-2019)	Valeur 2020 (2019-2020)	Valeur 2021 (2020-2021)	Valeur 2022 (2021-2022)	Valeur 2023 (2022-2023)	Cible
	55,5%	65,5%	69,2%	75,3%	86,7%	70,8%	62,2%	93,4%	90,0 %

Commentaires : Afin de suivre l'évolution de chaque promotion au regard de l'expérience internationale et d'élaborer une stratégie d'intervention auprès des étudiants, un Observatoire des Expériences à l'International (ŒIL) a été mis en place. L'objectif de l'ŒIL est de disposer d'un processus opératoire rigoureux pour la gestion des mobilités internationales. Ce groupe de travail rassemble des représentants des principaux services concernés par les mobilités internationales (service des relations internationales et service des relations entreprises). Conçu pour optimiser l'information des étudiants, ce dispositif est complété par des amphithéâtres d'informations en 1^{er} et 2^{ème} semestre du 1^{er} cycle (Tronc Commun) afin d'informer les étudiants sur la possibilité de partir en semestre d'études ou en double diplôme dès leur 2^{ème} année d'études (près de la moitié des départs au total). Le dispositif permet, dans un premier temps, d'informer sur les bonnes pratiques et sur les actions à mener, puis de communiquer de façon plus ciblée vers les étudiants sans expérience internationale arrivant en milieu de cursus pour se terminer par l'organisation d'entretiens individuels lors de la dernière année de cursus pour les étudiants encore sans expérience internationale. Ce dispositif semble apporter des résultats concluants, le pourcentage de diplômés ayant effectué une mobilité sortante d'au moins 3 mois étant en augmentation en 2022-2023.

II - Une recherche forte portée par une politique de valorisation

Montant des subventions accordées aux laboratoires de recherche

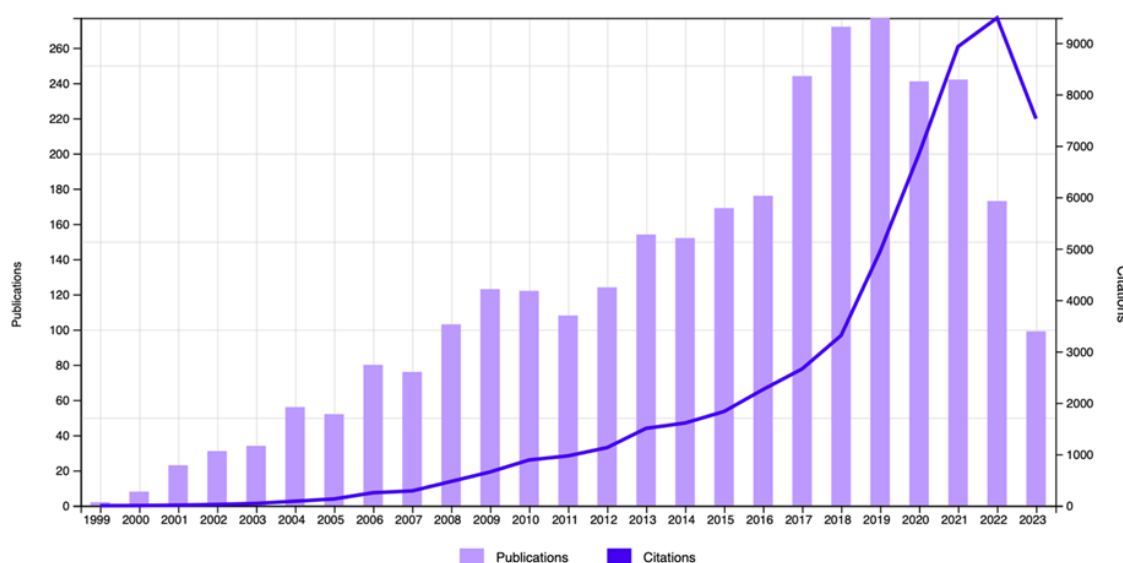
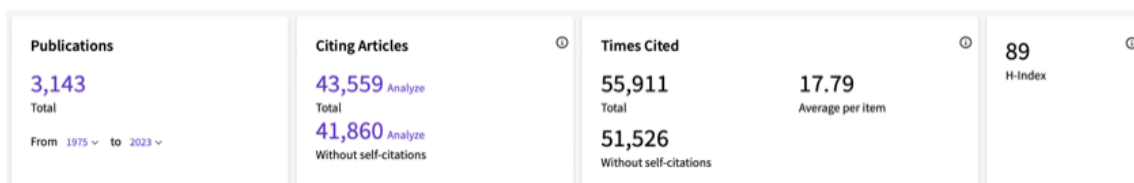
Les montants alloués en fonctionnement aux unités de recherche s'élèvent à 169 500 € pour l'année 2024 et sont ventilés comme suit, conformément à la clé de répartition unique à l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur et de recherche du site Bourgogne Franche-Comté :

- CIAD : 20 000 € ;
- ELLIAD ERCOS : 7 500 € ;
- FEMTO-ST : 20 000 € ;
- ICB : 56 000 € ;
- IRAMAT (LMC) : 3 500 € ;
- NIT : 3 500 €.

Indicateurs bibliométriques

Données Web of science 1975-2021 extraites le 29 novembre 2023 pour l'ensemble de la production scientifique de l'UTBM (et établissements prédécesseurs)

Nombre annuel de publications référencées dans la base et nombre cumulé de citations



Montant des ressources apportées par les contrats de recherche passés avec les entreprises

Date de mesure (année civile)	Valeur 2017 (2016-2017)	Valeur 2018 (2017-2018)	Valeur 2019 (2018-2019)	Valeur 2020 (2019-2020)	Valeur 2021 (2020-2021)	Valeur 2022 (2021-2022)	Valeur 2023 (2022-2023)	Cible
	1 791 650 €	1 313 730 €	1 896 590 €	1 636 360 €	2 532 203 €	1 955 027 €	En 2024	2500 k€

Commentaires : Cet indicateur est par nature fluctuant, dans la mesure où les contrats de recherche incluent des notions de pluriannualité. Le taux d'exécution par rapport au budget rectificatif 2022 n°2 est de 75 %. La baisse des recettes de prestations de recherche par rapport à l'exercice précédent s'explique par le caractère exceptionnel de l'année 2021 en matière de contrats industriels signés.

Le montant des contrats signés avec des institutions privées s'élève à 1 505 385 € en 2022 (2 472 192 € en 2021). Le montant des contrats industriels signés en 2022 revient donc dans les standards SAIC des dernières années (hors 2020 avec la crise sanitaire).

Montant des contrats signés avec les entreprises sur la période du 1er janvier au 30 septembre 2023

Equipe	Contrats de recherche		Contrats de prestations		CIFRE		Total	
	nbr	€	nbr	€	nbr	€	nbr	€
ELLIADD-ERCOS	2	144 962	6	115 792	2	69 000	10	329 754
FCLAB	0	0	4	29 925	0	0	4	29 925
FEMTO-DISC	0	0	0	0	0	0	0	0
FEMTO-ENERGIE/SHARPAC	6	1 148 826	2	1 915	0	0	8	1 150 741
FEMTO-MINAMAS	2	127 031	95	157 304	0	0	97	284 335
FEMTO-RECITS	0	40 000	0	0	0	0	0	40 000
ICB-PMMD	3	199 644	61	388 749	0	0	64	588 393
CIAD	4	425 428	0	0	0	0	4	425 428
NANOMEDECINE	0	0	0	0	0	0	0	0
ICB-CO2M	4	397 015	2	6 906	0	0	6	403 921
SBARRO	1	0	1	262	0	0	2	262
CRUNCH LAB	0	0	15	22 145	0	0	15	22 145
DRE	0	0	101	100 725	0	0	101	100 725
SAIC	1	70 720	0	0	0	0	1	70 720
P2i	0	0	18	37 750	0	0	18	37 750
Total	23	2 553 626	305	861 473	2	69 000	330	3 484 099

Commentaires : Du 01/01/2022 au 30/09/2023, 330 contrats ont été signés, pour un montant de cumulé de 3 484 099 €, dont :

- 23 projets de recherche : 2 553 626 € ;
- 305 contrats industriels : 861 473 € ;
- 2 contrats CIFRE : 69 000 €.

Comparativement à l'année 2022 sur la même période (du 01/01/2022 au 30/09/2022), le montant total des contrats signés est en hausse de 59 %, soit + 1 293 105 € (au 30/09/2022 : 2 190 994 €) :

- Contrats de recherche : hausse de 106 % (x 2,06), soit + 1 314 389 € (au 30/09/2022 = 1 239 237 €) ;
- Contrats industriels : baisse de 2,24 %, soit - 21 284 € (30/09/2022 : 951 957 €).

Les contrats de recherche signés sur la période du 01/01/2023 au 30/09/2023 ont fortement augmentés, en comparaison à l'année 2022 (+ 59%), tirés vers le haut par les contrats sur financement publics (x 2 par rapport à la même période en 2022).

Cela s'explique principalement par la hausse des projets ANR (+ 300 000 €) et Européens (+ 527 000 €) signés.

Les contrats industriels signés sont quant à eux stables par rapport à l'année dernière, avec une légère baisse de 2,24 %, mais restent à un niveau moyen par rapport aux bonnes années.

Cela s'explique par un contexte économique contraint, qui entraîne une réduction des dépenses de R&D des entreprises.

Commentaires : Les financements via les entreprises représentent 24,63 % des contrats signés, ce qui montrent la proximité de l'UTBM avec le tissu industriel et les liens très forts noués depuis de très nombreuses années. Ces données démontrent également le fort soutien des collectivités territoriales à l'UTBM puisque 11,09 % des contrats signés au 30 septembre 2022 le sont avec elles.

III. Vie étudiante

La contribution de vie étudiante et de campus (CVEC) est instituée pour le financement d'actions prévues par l'article L.841-5 du Code de l'éducation, destinées à favoriser l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants et à conforter les actions de prévention et d'éducation à la santé réalisées à leur intention.

Dans ce cadre, il est notamment prévu un financement à hauteur d'au moins 30 % du budget CVEC de projets portés par des associations étudiantes et un financement d'au moins 15 % pour la médecine préventive.

La circulaire du 21 mars 2019 est venue préciser les conditions de programmation et de suivi des actions financées par cette contribution.

Conformément aux dispositions de l'article D. 841-9 du Code de l'éducation, le président ou le directeur de l'établissement affectataire élabore le projet de bilan de l'utilisation de la CVEC. Le Conseil d'administration de chaque établissement affectataire vote le bilan de l'utilisation de la CVEC, constitué d'un état récapitulatif des sommes affectées et d'une synthèse tant quantitative que qualitative de leur utilisation et des actions mises en œuvre. Ce document voté par le Conseil d'administration est transmis au rectorat d'académie, conformément aux dispositions de l'article D. 841-9 du Code de l'éducation.

Bilan CVEC

	RECETTES					
Année universitaire	Encaissements (année civile)					Total
	2018	2019	2020	2021	2022	
2018-2019	82 779 €	77 032 €				159 811 €
2019-2020		52 050 €	108 258 €			160 308 €
2020-2021			57 496 €	106 618 €		164 114 €
2021-2022				52 143 €	114 618€	166 761 €
TOTAL	82 779 €	129 082 €	165 754 €	158 761 €	114 618 €	650 994 €

DEPENSES (en CP)						
Crédits de paiement (CP) exécutés	Décaissements (année civile)					Total
	2018	2019	2020	2021	2022	
FSDIE - associations étudiantes	25 716 €	23 960 €	17 067 €	24 068 €	10 349 €	101 160 €
Médecine préventive			918 €	15 217 €	34 805 €	50 940 €
AAP* à destination des associations étudiantes	57 000 €	58 000 €	60 030 €	69 500 €	50 091 €	294 621 €
Actions des services chargés de la vie étudiante				7 980 €	6 800 €	14 780 €
AAP* en direction d'autres services (relations internationales)						0 €
Budgets participatifs					3 774 €	3 774 €
Autres projets pluriannuels						0 €
Aides urgence étudiants en difficulté			32 601 €	4 150 €	6 134 €	42 885 €
Autres				6 599 €	21 627 €	28 226 €
Total	82 716 €	81 960 €	110 616 €	127 514 €	133 580 €	536 386 €

* AAP = Appel à projets

Financements d'actions des services chargés de la vie étudiante

Formations

Un plan de formation semestriel est proposé aux étudiants engagés dans les associations de l'établissement. Ce plan de formation a été établi en concertation avec les étudiants afin de répondre directement à leurs besoins et faciliter leurs montées en compétences sur leurs responsabilités associatives.

Les thèmes proposés sont les suivants :

- Formation SST ;
- Organisation et Sécurité d'un événement festif ;
- Les clés pour réussir son affiche et son Flyer ;
- Communication : Réseaux sociaux ;
- Risques et mesures de prévention électrique ;
- Tenir un foyer hygiène et sécurité alimentaire ;
- Gérer mon association d'un point de vue de la responsabilité juridique ;
- Gestion de la trésorerie quotidienne ;
- Organiser son événement éco-responsable ;
- Financer son projet avec le FSDIE ;
- Financer son projet avec le Culture ActionS.

Au semestre de printemps 2022, 96 étudiants ont été formés. Au semestre d'automne 2022, 80 autres étudiants l'ont été également. Au semestre de printemps 2023, 62 étudiants ont été formés.

FSDIE

Le Bureau de la Vie Etudiante organise et suit les 2 sessions de campagne FSDIE annuelles. 27 dossiers ont été réceptionnés pour la campagne d'avril 2022, pour un montant de FSDIE de 25 088€ validés.

24 dossiers ont été réceptionnés pour la campagne de novembre 2022, pour un montant de FSDIE de 21 047 € validés.

27 dossiers ont été réceptionnés pour la campagne d'avril 2023, pour un montant de FSDIE de 22 928,74 € validés.

Médecine préventive

Une convention avec la Maison des adolescents (MDA), lieu d'accueil et d'écoute à destination des étudiants de l'Aire Urbaine qui vivent une période difficile, a permis à 25 étudiants d'être suivis en 2022 au travers des 160 entretiens effectués. Ces entretiens représentent 246 heures de présence et un budget de 7179 € de CVEC.

Par ailleurs, un suivi psychologique est proposé par ailleurs une fois par semaine au sein de l'établissement. 56 étudiants ont été suivis et 269 entretiens effectués. Depuis 2023, un suivi diététique et optique est proposé. Afin de lutter contre la précarité menstruelle, 6 distributeurs de protections périodiques gratuites ont été installés sur les 3 campus. Il s'adresse aux 288 étudiantes de l'établissement. Leur installation a été réalisée en janvier 2022, pour un budget de 2800 € financés par le CROUS pour l'année de lancement. Il est depuis à la charge de l'établissement. L'établissement mettait gratuitement à disposition des protections depuis 2016, sur demande.

Vie étudiante et associative

344 cartes avantages jeunes ont été distribuées gratuitement en septembre 2022 et 251 en 2023 aux étudiants primo-entrants.

Cette carte offre des avantages et réductions. Valable du 1^{er} septembre au 31 août de l'année suivante, elle propose à tous les moins de 30 ans plus de 3 200 réductions et gratuits en Bourgogne-Franche-Comté, consenties par plus de 2 000 partenaires pour :

- la culture : médiathèques, cinémas, concerts, festivals, musées, etc. ;
- les sports et les loisirs : activités de loisirs, piscines, pratique de sports, parcs de loisirs, sports d'hiver, etc. ;
- le commerce et la vie pratique : beauté et bien-être, auto-écoles, transports, habillement, restauration, téléphonie, etc.

La contribution indifférenciée aux associations a été reconduite pour 2022/2023 pour un montant de 45 800 €. Du mobilier extérieur a été installé au printemps 2023 sur le campus de Sevenans pour un montant de 17 760 €.

Une station de prêt de vélos Optymo a été expérimentée sur le campus de Sevenans au printemps 2022. 24 vélos ont été mis à disposition des étudiants. Le dispositif a, depuis, été pérennisé avec 12 vélos.

Budgets participatifs votés par les étudiants

Un projet de budget participatif pour les étudiants a été lancé mi-novembre 2021, avec une enveloppe de 20 000 € abondée de 5 000 € de CVEC CROUS, afin de proposer des projets d'aménagement et d'animation des campus. Chaque étudiant a pu proposer un ou plusieurs projets, *via* la campagne « BougeTonCampus ». Une application développée en interne a permis aux étudiants de déposer leurs projets, de voter pour ceux-ci et ensuite de suivre les différentes phases des projets.

Après une étude de faisabilité technique, les 15 projets ont été soumis au vote. Ceux ayant obtenu le plus de voix sont progressivement mis en place depuis septembre 2022. Il s'agit de projets concernant l'aménagement du foyer, un espace calme à Sevenans ainsi que l'aménagement provisoire d'un espace de coworking à Belfort. Au vu du succès auprès des étudiants, une seconde campagne est lancée depuis mars 2023.

Aides aux étudiants en difficulté

Une épicerie solidaire a également vu le jour sur le campus de Sevenans, ouvert à l'ensemble des étudiants des 3 sites de l'UTBM. Elle a été approvisionnée grâce aux nombreux dons des clients des enseignes de la grande distribution du secteur et a fonctionné dans un premier temps sur le bénévolat des étudiants et du personnel. Afin de pérenniser ce dispositif, un soutien du Conseil régional Bourgogne Franche-Comté permet de financer, chaque année des emplois étudiants sur la mission de gestion des épiceries. Les produits proposés proviennent à présent de dons de la Croix Rouge, complétés par une enveloppe CVEC. En moyenne, 20 paniers sont distribués chaque semaine.

Projet pluriannuel structurant

La livraison d'un City stade sur le campus de Sevenans est prévue pour la fin d'année 2023. Ce projet pluriannuel structurant permet d'offrir aux étudiants de Sevenans un terrain multisport. Le campus est, en effet, situé dans un village de 700 habitants et ne disposait, jusqu'à présent, d'aucun équipement.

Autres

Depuis la rentrée de septembre 2022, et dans une démarche écologique vis-à-vis des gobelets en plastique désormais supprimés dans les locaux, l'établissement a choisi de distribuer gratuitement une gourde en verre aux étudiants.

IV - Une gestion financière efficace et prospective

Le montant de la subvention de charge pour service public est estimé, à date, à 30 714 041 € pour 2024. Pour autant, l'établissement mène une politique de développement des ressources encaissables.

Développement des ressources propres encaissables : Droits d'inscription

Date de mesure (année civile)	Valeur 2017	Valeur 2018	Valeur 2019	Valeur 2020	Valeur 2021	Valeur 2022	Valeur 2023	Cible
	940 640 €	943 220 €	912 930 €	930 964 €	991 024 €	958 702 €	En 2024	1 000 000 €

Commentaires : Les recettes liées aux droits d'inscription sont en baisse de 32 322 € en 2022, avec un taux d'exécution de 98 %. La diminution du nombre d'étudiants sur l'année universitaire 2022-2023 (2 624 étudiants contre 2 826 en 2021-2022) explique, en partie, cette diminution de recettes.

Développement des ressources propres encaissables : Formation continue

Date de mesure (année civile)	Valeur 2017	Valeur 2018	Valeur 2019	Valeur 2020	Valeur 2021	Valeur 2022	Valeur 2023	Cible
	335 190 €	353 680 €	338 330 €	230 107 €	385 460 €	308 124 €	En 2024	350 000 €

Commentaires : La baisse des recettes de formation continue (- 77 336 €) s'explique, pour l'essentiel, par la baisse de l'effectif de la formation ESPERA Sbarro (30 stagiaires intégrés lors de la promotion précédente, arrivée après l'interruption Covid, contre 16 dans la session en cours, soit un retour à l'effectif habituel) et par le passage de 10 stagiaires inscrits en Master ETI à 1 seul (le nombre d'inscrits pour les années antérieures variaient entre 1 et 4 stagiaires au maximum), après une année 2021 exceptionnelle.

Développement des ressources propres encaissables : Taxe d'apprentissage

Date de mesure (année civile)	Valeur 2017	Valeur 2018	Valeur 2019	Valeur 2020	Valeur 2021	Valeur 2022	Valeur 2023	Cible
	776 270 €	756 460 €	766 790 €	516 116 €	521 185 €	606 450 €	En 2024	800 000 €

Commentaires : Le montant de la taxe d'apprentissage est en hausse de 16 % par rapport à l'année 2021 : la refonte de la communication de l'UTBM, ciblée en direction des entreprises, explique principalement cette augmentation. Néanmoins, l'UTBM n'a toujours pas retrouvé le niveau de sa taxe d'apprentissage d'avant la réforme. Le changement de mode de collecte à travers le portail SOLTéA de la Caisse des dépôts et consignment pose des difficultés. Une très nette baisse est à prévoir en 2023 (390 000 € prévus).

Développement des ressources propres encaissables : Contrats et prestations de recherche

Date de mesure (année civile)	Valeur 2017	Valeur 2018	Valeur 2019	Valeur 2020	Valeur 2021	Valeur 2022	Valeur 2023	Cible
	2 331 230 €	1 610 230 €	1 901 070 €	1 637 815 €	2 980 909 €	2 446 593 €	En 2024	3 310 000 €

Commentaires : Les fluctuations annuelles s'expliquent par des décalages dans les encaissements. La cible fixée par le ministère paraît surévaluée. Cet indicateur est par nature fluctuant, dans la mesure où les contrats de recherche incluent des notions de pluri annualité. Le taux d'exécution par rapport au budget rectificatif 2022 n°2 est de 75 %. La baisse des recettes de prestations de recherche par rapport à l'exercice précédent s'explique par le caractère exceptionnel de l'année 2021 en matière de contrats industriels signés.

Le montant des contrats signés avec des institutions privées s'élève à 1 505 385 € en 2022 (2 472 192 € en 2021, année de « rattrapage » après la crise Covid). Le montant des contrats industriels signés en 2022 revient donc dans les standards SAIC des dernières années (hors 2020 avec la crise sanitaire).

Développement des ressources propres encaissables : Subventions (hors SCSP)

Date de mesure (année civile)	Valeur 2017	Valeur 2018	Valeur 2019	Valeur 2020	Valeur 2021	Valeur 2022	Valeur 2023	Cible
	4 175 150 €	1 956 320 €	1 900 400 €	1 151 787 €	5 419 996 €	3 418 496 €	En 2024	2 000 000 €

Commentaires : Les recettes encaissées au titre des subventions, hors SCSP, diminuent par rapport à 2021 (- 37 %) mais atteignent néanmoins un niveau encore bien supérieur à la cible fixée. Plusieurs éléments expliquent la situation 2022 :

- les financements de l'Etat fléchés, connaissent une très forte diminution par rapport à 2021, dont 1 803 606 € liés à la réhabilitation du bâtiment A, compte-tenu d'une régularisation des titres de recettes émis sur les exercices antérieurs à 2022. Au 31 décembre 2021, le total des recettes émis sur ce projet étant supérieur aux dépenses décaissées, aucune recette n'a donc été engagée sur l'exercice 2022 ;
- une augmentation des recettes relatives à l'Open Lab (bâtiment B) versées par la Région à hauteur de 815 219 € contre 419 984 € en 2021 ;
- plusieurs projets, portés par le SAIC, ont généré des encaissements conséquents en 2022, notamment les projets PVIA pour 280 675 €, Suratram pour 170 000 € (financement Région BFC), Hy Track pour 278 488 € et SHYPHAGE pour 115 853 € (financement BPI France).

Développement des ressources propres encaissables : Autres recettes "non comptabilisées"

Date de mesure (année civile)	Valeur 2017	Valeur 2018	Valeur 2019	Valeur 2020	Valeur 2021	Valeur 2022	Valeur 2023	Cible
	4 931 €	360 933 €	465 818 €	1 188 823 €	1 044 525 €	1 190 578 €	En 2024	-

Commentaires : Les programmes ERASMUS sont comptabilisés en opération pour compte de tiers depuis 2018 et les subventions « recherche UTBM » (ANR, H2020 notamment) sont comptabilisées à la ComUE UBFC.

Développement des ressources propres encaissables : Dons et legs des fondations

Date de mesure (année civile)	Valeur 2017 (2016-2017)	Valeur 2018 (2017-2018)	Valeur 2019 (2018-2019)	Valeur 2020 (2019-2020)	Valeur 2021 (2020-2021)	Valeur 2022 (2021-2022)	Valeur 2023 (2022-2023)	Cible
	5 800 €	16 830 €	6 750 €	13 574 €	19 343 €	3 910 €	En 2024	10 000 €

Commentaires : Les difficultés constatées de levées de fonds auprès des donateurs et la diminution des ressources de la fondation en 2022 (- 15 433 € par rapport à 2021) a conduit l'UTBM à s'engager, à l'été 2022, dans une démarche de repositionnement et de relance de sa fondation. Cette démarche se concrétisera par le vote de nouveaux statuts (séance du 4 décembre 2023 du Conseil de gestion de la Fondation).

Développement des ressources propres encaissables : Produits exceptionnels

Date de mesure (année civile)	Valeur 2017	Valeur 2018	Valeur 2019	Valeur 2020	Valeur 2021	Valeur 2022	Valeur 2023	Cible
	NC depuis GBCP	NC depuis GBCP	NC depuis GBCP	NC depuis GBCP	NC depuis GBCP	NC depuis GBCP	NC depuis GBCP	5 000 €

Commentaires : Il n'existe plus aucun compte 777, depuis le passage à la GBCP. Le compte 777 représentait la quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice.

Développement des ressources propres encaissables : Autres ressources propres

Date de mesure (année civile)	Valeur 2017	Valeur 2018	Valeur 2019	Valeur 2020	Valeur 2021	Valeur 2022	Valeur 2023	Cible
	1 401 790 €	1 365 370 €	1 370 960 €	1 540 645 €	1 625 927 €	2 121 311 €	En 2024	2 000 000 €

Commentaires : L'augmentation est essentiellement due aux 288 788 € de recettes UTSEUS (+ 112 863 € par rapport à 2021), ainsi qu'à la refacturation du CFAI qui s'élève à 1 097 768 € en 2022 (contre 714 522 € en 2021). Cette recette connaît une augmentation progressive, à la suite de la renégociation en 2020 du contrat liant l'UTBM et le CFAI. Cette année 2022 permet à l'établissement de se rapprocher encore davantage de son point d'équilibre.

Développement des ressources propres encaissables : Total

Date de mesure (année civile)	Valeur 2017	Valeur 2018	Valeur 2019	Valeur 2020	Valeur 2021	Valeur 2022	Valeur 2023	Cible
	9 963 070 €	7 002 110 €	7 197 230 €	6 021 008 €	11 943 845 €	9 863 586 €	En 2024	9 125 000 €

Commentaires : Les ressources propres encaissables diminuent par rapport à 2021 (- 17,4 %) mais atteignent néanmoins un niveau bien supérieur à l'ensemble des années antérieures, ainsi qu'à la cible fixée.

Après une année exceptionnelle en 2021, imputable aux subventions perçues au titre des projets bâtimentaires de l'établissement ainsi qu'aux très nombreux appels à projet recherche gérés par le SAIC, les ressources restent à un niveau important, notamment compte-tenu de l'augmentation de la refacturation du

CFAI (+ 53,6 % par rapport à 2021) pour un montant de 1 097 768 €, des recettes UTSEUS (+ 64 %) pour un montant de 288 788 €, du montant de la taxe d'apprentissage de 606 450 € (+ 16 % par rapport à 2021).

On note en revanche :

- une diminution des recettes bâtimentaires , notamment concernant la réhabilitation du bâtiment A, compte-tenu de l'absence de recettes engagées sur ce projet en 2022 ;
- une baisse des recettes de la valorisation, compte-tenu du retour à la normale du niveau des prestations de recherche, après une année 2021 exceptionnelle ;
- des recettes ERASMUS KA103 et KA131 qui n'ont pu être émises en décembre 2022 et ont donc été comptabilisés en produit à recevoir à hauteur de 126 356 €.